



RAPPORT

MISSION DE PRE-COLLECTE DE DONNEES EN VUE DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GESTION INTEGREE DES FRONTIERES DE LA COTE D'IVOIRE (PNGIF-CI)



**COMITE DE REDACTION DU RAPPORT DE LA PRE-COLLECTE DES DONNEES EN VUE
DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GESTION INTEGREE DES
FRONTIERES DE LA COTE D'IVOIRE (PNGIF-CI)**

PRESIDENCE

KONATE Diakalidia

*Préfet Hors-Grade,
Doctorant en Sciences Politiques,
Secrétaire Exécutif de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)*

SUPERVISION

COULIBALY Abdramane

*Economiste Statisticien, Doctorant en Economie de Développement,
Coordonnateur Technique chargé des Etudes, de la Stratégie, de la Planification et de la
Documentation à la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)*

MEMBRES DU COMITE DE REDACTION

OUATTARA N'Djakalia

*Administrateur Civil,
Chargé d'Etudes à la Commission Nationale des
Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)*

TOURE Ibrahima

*Doctorant en Economie de Développement,
Data Scientist,
Chargé d'Etudes à la Commission Nationale des
Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)*

BOHOUSSOU Wathofé Christian Athan

*Diplômé en Master en Sciences de Gestion option
Comptabilité Contrôle et Audit,
Spécialiste en collecte de données,
Chargé d'Etudes à la Commission Nationale des
Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)*

N'GBESSO Hermann

*Diplômé en Sciences de Gestion,
Analyste de données,
Chargé d'Etudes à la Commission Nationale des
Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
TABLE D'ILLUSTRATIONS	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
Introduction	1
Contexte : élaboration de la PNGIF-CI	1
L'intérêt de la pré-collecte	2
Le plan du rapport	2
I. Méthodologie de collecte des données et résultats obtenus	3
I.1. La méthodologie de collecte et de traitement	3
I.2. L'échantillonnage	3
I.3. Le déroulement de la mission de pré-collecte	5
I.3.1. L'échantillon	5
I.3.2. Types de données obtenues	5
II. LIMITES ET Difficultés rencontrées	6
II.1. Limites	6
II.2. Difficultés	6
II.2.1. Difficultés administratives	6
II.2.2. Déficits infrastructurels	6
III. Analyse des données	7
III.1. Analyse des données sur la délimitation/ démarcation	7
III.2. Analyse des données portant sur la coopération transfrontalière	11
III.2.1. Gestion des ressources naturelles partagées	15
III.2.2. Transhumance	16
III.3. Analyse des données portant sur le développement et l'équipement des zones frontalières	16
III.3.1. Electricité	17
III.3.2. Combustible	17
III.3.3. Accès à l'eau potable	18
III.3.4. Education préscolaire	18
III.3.5. Education primaire	19
III.3.6. Education secondaire	19
III.3.7. Accessibilité routière	20
III.3.8. Médias : couverture radio et télé	20

III.3.9. Couverture réseau téléphonique	21
III.4. La sécurité et la migration	21
III.5. Gestion sanitaire	22
III.5.1. Dispensaire	23
III.5.2. Dépôt de pharmacie	24
III.5.3. Antenne de l'INHP	24
IV. Les principaux enjeux, défis et priorités	25
IV.1. Les principaux enjeux de la gestion des frontières	25
IV.2. Les principaux défis de la gestion des frontières	27
IV.3. Les priorités pour la gouvernance des frontières	31
V. Les solutions proposées par les acteurs TERRAIN pour une meilleure gouvernance des frontières ..	32
V.1. La délimitation / démarcation	32
V.2. La coopération transfrontalière et gestion des conflits	32
V.2.1. La coopération transfrontalière	32
V.2.2. La prévention et résolution pacifique des conflits frontaliers	33
V.2.3. La gestion des conflits liés aux ressources naturelles partagées	33
V.3. L'aménagement et le développement des villes et villages frontaliers	33
V.4. La sécurité	34
V.5. La migration	35
V.6. L'environnement et gestion des ressources naturelles	35
VI. Les orientations pour l'organisation des ateliers régionaux et des panels	37
VI.1. Les aspects à approfondir	37
VI.2. Les éléments de la PNGIF-CI à partager avec les acteurs	37
VI.2.1. Les thématiques des groupes de travail pour les ateliers	37
VI.2.2. La vision de la PNGIF-CI	38
VI.3. Le canevas méthodologique des travaux des groupes thématiques	38
CONCLUSION	43
ANNEXES	44

TABLE D'ILLUSTRATIONS

GRAPHIQUES

Graphique 1: Distance entre la sous-préfecture et la frontière	8
Graphique 2: Nature de la frontière, archives et points de passage.....	9

TABLEAUX

Tableau 1: Echantillonnage.....	3
Tableau 2: Distance entre la sous-préfecture et la frontière.....	7
Tableau 3: Initiatives de coopération transfrontalière dans les sous-préfectures	11
Tableau 4: Coopération transfrontalière et villages frontaliers	12
Tableau 5: Infrastructures frontalières à caractère transfrontalier	14
Tableau 6: Organisation sociale par sous-préfecture	14
Tableau 7: Participation à un renforcement de capacité sur la gestion des frontières	14
Tableau 8: Participation des populations à une réunion sur la coopération transfrontalière.....	15
Tableau 9: Etat des lieux des ressources naturelles par sous-préfectures	15
Tableau 10: Dégâts liés à la transhumance par sous-préfecture	16
Tableau 11: Alimentation électrique par villages frontaliers	17
Tableau 12: Combustibles utilisés par les ménages des villages frontaliers	17
Tableau 13: Accès à l'eau potable par villages frontaliers.....	18
Tableau 14: Existence d'écoles préscolaires dans les villages frontaliers.....	18
Tableau 15: Education primaire par villages frontaliers.....	19
Tableau 16: Disponibilité d'établissements secondaires dans les sous-préfectures	19
Tableau 17: Accessibilité routière et sous-préfecture.....	20
Tableau 18: Couverture radio par sous-préfecture.....	20
Tableau 19: Couverture réseau par sous-préfectures.....	21
Tableau 20: Existence de poste des forces de défense et de sécurité dans les sous-préfectures.....	22
Tableau 21: Existence de centres de santé ruraux et maternités dans les villages frontaliers	23
Tableau 22: Existence de dépôt de pharmacie dans les villages frontaliers	24
Tableau 23: Existence de poste de l'INHP dans les sous-préfectures	24

SIGLES ET ABREVIATIONS

- ACT** : Associations de Commerçants Transfrontaliers
- AIMS** : Stratégie Maritime Intégrée Africaine
- ALPC** : Armes Légères et de Petit Calibre
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
- CER** : Communauté Economique Régionale
- CI Télécom** : Côte d’Ivoire Télécom
- CIE** : Compagnie Ivoirienne d’Electricité
- CNFCI** : Commission Nationale des Frontières de la Côte d’Ivoire
- CNUDM** : Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
- CUA** : Commission de l’Union Africaine
- FDS** : Forces de Défense et de Sécurité
- HVA** : Hydrauliques Villageoises Améliorées
- INHP** : Institut National de l’Hygiène Publique
- MTN CI** : Mobile Téléphone Networks Côte d’Ivoire
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- Orange CI** : Orange Côte d’Ivoire
- OUA** : Organisation de l’Union Africaine
- PCTL** : Programme de Coopération Transfrontalière Locale
- PNGIF-CI** : Politique Nationale de Gestion Intégrée des Frontières de la Côte d’Ivoire
- PVM** : Pompes Villageoises Manuelles
- SE-CNFCI** : Secrétariat Exécutif de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d’Ivoire
- SIFUA** : Système d’Information sur les Frontières de l’Union africaine
- SODECI** : Société de Distribution d’Eau en Côte d’Ivoire
- TAC** : Traité d’Amitié et de Coopération
- TIC** : Technologies d’Information et de Télécommunication
- UA** : Union Africaine
- UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africain
- ZLEC** : Zone de Libre Echange Continentale
- ZMEC** : Zone Maritime Exclusive Combinée

INTRODUCTION

Contexte : élaboration de la PNGIF-CI

Dès leur accession à l'indépendance, les Etats Africains ont accordé un intérêt particulier aux frontières de leurs territoires. A travers ces lignes de démarcation héritées de la période coloniale, les Chefs d'Etats et de Gouvernements du continent, voulaient ainsi affirmer leur souveraineté nationale. Ces limites territoriales, conservées de façon unanime par les dirigeants du continent, l'ont été au nom du principe d'intangibilité des frontières « *uti possidetis* » en d'autres termes « *vous posséderez ce que vous possédiez déjà* » prévu par la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Ces frontières, vecteurs de paix, de sécurité et d'intégration, épousant parfaitement les déterminants juridiques et faisant de la promotion de l'intégration des nations et des peuples leurs priorités, ont vite connues des convulsions politiques.

Au fil des années, les actions conjointes de démarcation entre les Etats se sont heurtées à l'imprécision des textes de délimitation. L'absence de mécanismes de prévention structurelle et de gestion de conflits transfrontaliers au niveau continental à cette époque, a contribué pour beaucoup à la survenance de nombreux conflits entre les États notamment aux frontières entre le Nigéria et le Cameroun, entre le Mali et le Burkina, entre le Bénin et le Niger, entre le Burkina et le Niger.

Dans l'optique, d'apporter des réponses politiques, pacifiques et durables à ces tensions transfrontalières et faire de ces espaces, des passerelles d'intégration entre les peuples, la Commission de l'Union Africaine a lancé un Programme Frontière continental, dénommé **Programme Frontière de l'Union Africaine** (PFUA) adopté à Addis-Abeba en Éthiopie le 7 juin 2007 par la Conférence des Ministres africains.

Ce nouvel organe de l'Union Africaine s'est assigné notamment pour mission de : (i) faciliter et soutenir la délimitation et la démarcation des frontières africaines où résident des problèmes ; (ii) renforcer la coopération transfrontalière et les accords transfrontaliers ; et (iii) sensibiliser les acteurs pertinents pour les questions frontalières.

Le Gouvernement Ivoirien s'est inscrit dans cette dynamique de l'institution continentale, en mettant en place la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI) par le décret n° 2017- 462 du 12 juillet 2017.

Cette Commission, présidée par le Premier Ministre et assisté par le Ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation et du Ministre des Affaires Étrangères a pour mission principale de : (i) coordonner les actions de l'administration, des partenaires régionaux et internationaux et des acteurs de la société civile dans l'espace frontalier et transfrontalier en vue d'obtenir une synergie de celles-ci ; (ii) mutualiser les politiques et moyens dans la gestion des frontières ; (iii) offrir des outils de coopération transfrontalière.

Au regard de ce qui précède, et après la mise en place du Secrétariat Exécutif de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire, en charge de l'opérationnalisation des missions suscitées, celui-ci a jugé opportun d'élaborer avec la participation de toutes les parties prenantes, une Politique Nationale de Gestion Intégrée des

Frontières de la Côte d'Ivoire (PNGIF-CI) afin de disposer d'un outil de cadrage et de pilotage pour adresser de façon efficiente les problèmes qui persistent aux frontières ivoiriennes depuis des décennies.

L'intérêt de la pré-collecte

L'élaboration de la politique nationale de gestion intégrée des frontières de Côte d'Ivoire, assortie d'un plan d'actions budgétisé, s'appuie sur une étude-diagnostic qui fait l'état des lieux des enjeux sur la délimitation/démarcation, la sécurité, la migration, le développement, la santé (la gestion des épidémies/pandémies transfrontalières et des vaccinations, etc...), l'accès et l'exploitation des ressources naturelles partagées dans la bande frontalière, les activités transfrontalières, la gestion et l'administration des zones frontalières de la Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, quatre ateliers régionaux (Abengourou, Korhogo, Man et Abidjan) seront organisés du 10 au 23 octobre 2021. Pour faciliter l'organisation desdits ateliers régionaux, le Secrétariat Exécutif de la CNFCI a commandité une mission de pré-collecte de données dans certaines zones frontalières. Cette mission de recueil des données a eu lieu du 15 au 23 Aout 2021.

Le plan du rapport

Le présent rapport décline la méthodologie de collecte des données, les difficultés rencontrées, l'état des lieux des frontières, les principaux enjeux, défis et priorités de la PNGIF-CI, les solutions proposées par les acteurs pour une meilleure gestion des frontières et les orientations pour l'organisation des ateliers régionaux et des panels.

I. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES ET RESULTATS OBTENUS

I.1. La méthodologie de collecte et de traitement

En raison des contraintes budgétaires et de contraintes calendaires, seulement six localités frontalières jugées représentatives des problématiques liées aux frontières, ont été choisies pour l'administration des questionnaires.

Trois types de questionnaires ont été élaborés :

- un questionnaire adressé aux autorités administratives (Représentants de l'administration centrale) ;
- un questionnaire adressé aux populations de villages frontaliers (Communautés villageoises) ;
- un questionnaire adressé aux corporations (Syndicats, Coopératives, Associations).

L'administration de l'ensemble des questionnaires a été réalisée à travers des focus groupes.

Il convient de noter que le premier questionnaire adressé aux autorités administratives avait pour objectif de collecter des informations liées aux infrastructures existantes dans la sous-préfecture et au niveau de coopération avec leurs homologues du pays voisin. Celui adressé aux populations des villages frontaliers visait également à recueillir les informations sur les infrastructures sociales de base existantes, le degré d'intégration des populations vivant dans l'espace frontalier et leur conception de la coopération transfrontalière.

La conception des questionnaires a été élaborée à l'aide du logiciel pratique des enquêtes *Sphinx 5.0*.

Huit (8) agents enquêteurs recrutés, formés et repartis en quatre (4) groupes de deux agents chacun, ont été mis en mission dans ces six localités. Outre les questionnaires, certaines données ont été recueillies par interviews spécifiques et d'autres par enregistrement dictaphonique.

I.2. L'échantillonnage

La détermination de l'échantillonnage s'est faite en tenant compte des cinq pays limitrophes. Cette étape a constitué le premier niveau de collecte des données. Le détail des informations sur ces localités est consigné dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Echantillonnage

Pays Frontalier	Régions	Départements	Sous-préfectures	Localités	Justification du choix des localités
GHANA	SUD-COMOE	Tiapoum	Nouamou	Nouamou	Cette localité rencontre un sérieux problème de contrebande de produits de rente et de trafic de produits contrefaits, un problème de gestion de ressources halieutiques avec les pêcheurs du pays voisin (Ghana).
GHANA	INDENIE-DJUABLIN	Agnibilékrou	Damé	Kotokossou	La récurrence des faits de contrebande de produits de rente et de trafic de produits contrefaits utilisant des points de passages non officiels. En dépit des points soulevés, il y a un véritable problème de vétusté des infrastructures routières.

BURKINA FASO	BOUNKANI	Doropo	Danoa	Danoa	Des actes d'occupation des terres ivoiriennes, par des habitants du pays voisin dans le département de Doropo, ont été constatés et des cas d'enlèvement de personnes contre des rançons sont parfois signalés. A cela s'ajoute le phénomène de l'orpaillage inégal et aussi un problème de gestion de ressources et des aires partagées.
MALI	FOLON	Minignan	Sokoro	Sokoro	Cette localité est confrontée principalement aux problèmes liés à la gestion des ressources naturelles et la détermination de la limite frontière.
GUINEE	TONKPI	Sipilou	Sipilou	Campement Kpéaba	Ce campement fait l'objet de conflits fonciers récurrents entre les populations ivoiriennes et guinéennes qui datent des années 1985. Certains actes d'occupation avec des incursions régulières de soldats guinéens sont signalés.
LIBERIA	CAVALLY	Toulepleu	Tiobly	Péhékan Barrage	Les revendications de territoire des populations de part et d'autre de la frontière font parfois l'objet de différends. L'inaccessibilité des villages, la gestion des ressources naturelles partagées et l'occupation illégale des parcs et forêts classées sont le quotidien des difficultés constatées dans cette zone.

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Le ciblage des localités pour la pré-collecte effectué, le déroulement des focus groupe a concerné les animateurs des services administratifs de la sous-préfecture frontalière et les communautés villageoises frontalières de la localité cible.

Au niveau des sous-préfectures, les acteurs ci-dessous ont participé au focus groupe :

- les autorités sous-préfectorales ;
- les forces de défense et de sécurité (gendarmerie, police, douane, eaux et forêts, armée, marine) ;
- les responsables locaux de la santé
- les animateurs du système éducatif local
- les responsables de coopératives/syndicats agricoles ;
- les responsables de coopératives/syndicats d'éleveurs ;
- les responsables de coopératives/syndicats de commerçants ;
- les responsables de coopératives/syndicats de transporteurs ;
- les responsables d'associations/coopératives des artisans ;
- les responsables d'associations/coopératives des orpailleurs ;
- les responsables d'associations/coopératives des artisans ;
- les responsables d'associations/coopératives d'exploitants forestiers ;
- les responsables d'associations de femmes ;
- les responsables d'associations de jeunes.

Au niveau des villages/campements frontaliers, les autorités coutumières, religieuses et les responsables des groupements d'intérêt économique (GIE) ont pris part au focus groupe :

- les chefs de village et notables ;
- les chefs de terres ;
- les responsables association des jeunes ;
- les responsables d'association des femmes ;
- les responsables d'association des commerçants ;
- les responsables d'association d'artisans ;
- les responsables d'association d'agriculteurs ;
- les responsables d'association d'éleveurs ;
- les responsables d'association des transporteurs ;
- les responsables d'association d'orpailleurs ;
- les responsables de groupement d'exploitants forestiers ;
- les responsables d'association des artisans.

I.3. Le déroulement de la mission de pré-collecte

La mission de pré-collecte s'est tenue du 16 au 23 août 2021, dans les six (6) localités sus citées.

I.3.1. L'échantillon

L'accent a été mis, non pas sur la quantité des personnes interviewées mais plutôt sur leur représentativité.

I.3.2. Types de données obtenues

Les données recueillies sont l'apanage de données primaires portant principalement sur la perception et les aspirations des populations ainsi que les données secondaires résultant des rapports des administrations publiques.

II. LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Le déroulement de la mission et activités de collecte des données a connu quelques difficultés et limites qui diffèrent d'une localité à une autre.

II.1. Limites

En ce qui concerne les limites, la couverture de toutes les localités frontalières n'a pu être effective en raison des difficultés constatées dans la mobilisation des ressources financières. Aussi, la mobilité du corps préfectoral qui a précédé la mission de pré-collecte a impacté le recueil de certaines données dû notamment au fait que certaines autorités préfectorales étaient en déconnexion avec les problématiques liées à la gestion des frontières.

En outre, il convient de noter le départ en congés de certaines autorités préfectorales juste après la fête de l'indépendance, n'a pas permis de disposer d'informations pertinentes dû au fait de la méconnaissance de certaines réalités locales par les intérimaires.

Par ailleurs l'absence de certains services administratifs et autres démembrements de l'administration n'a pas permis de recueillir l'exhaustivité des informations.

L'étude n'a pas pris en compte les spécificités liées à la façade maritime.

II.2. Difficultés

Plusieurs niveaux de difficultés ont été constatés durant la mission : administratives et infrastructurelles.

II.2.1. Difficultés administratives

- la réception tardive du Télégramme Officiel (TO) par certaines autorités ;
- la vulgarisation tardive de la mission auprès des services administratifs concernés dans certaines localités ;
- le refus de certains responsables administratifs et sécuritaires de répondre aux questionnaires sous prétexte de se référer à leurs supérieurs hiérarchiques en dépit de la présentation du T.O. par les enquêteurs ;
- l'incapacité pour certains responsables administratifs d'accompagner les équipes enquêteurs en raison du manque de moyens de mobilité ;
- le refus de certaines autorités coutumières de se faire enregistrer avec un dictaphone.

II.2.2. Déficits infrastructurels

- le difficile accès de certaines localités frontalières en raison du mauvais état de la route ;
- le retard accusé en raison de l'inexistence de panneaux d'indication pour faciliter l'accès aux villages cibles ;
- la faible couverture nationale du réseau de téléphonie mobile rendant difficile les échanges avec les points focaux de certains villages cibles.

Malgré les limites et difficultés constatées, les équipes de collecte de données ont pu effectuer la mission qui leur avait été assignée. Les données recueillies ont été saisies, traitées et analysées.

III. ANALYSE DES DONNEES

L'analyse des données a porté sur les domaines suivants :

- la délimitation/démarcation et la réaffirmation des frontières ;
- la coopération transfrontalière et les problématiques de gestion/prévention des conflits ;
- le développement et l'équipement des zones frontalières ;
- la sécurité et la migration ;
- la santé publique dans les zones frontalières ;
- l'environnement et les ressources naturelles dans les espaces frontaliers.

III.1. Analyse des données sur la délimitation/ démarcation

La Côte d'Ivoire partage 3109 km de frontières terrestres avec le Ghana (668 km), le Burkina (584 km), le Mali (532), la Guinée (610 km) et le Libéria (715 km). Il convient de rappeler que la Côte d'Ivoire dispose d'une façade maritime longue de 515 km. Par ailleurs la Côte d'Ivoire a obtenu le jeudi 27 février 2020 une extension de son plateau continental de 14.660 km² par décision de la Commission du Plateau Continental conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de 1982.

Les frontières ivoiriennes font l'objet d'imprécision de leur matérialisation, objet du présent volet de l'étude.

Tableau 2: Distance entre la sous-préfecture et la frontière

Sous-préfecture frontalière	Distance entre la localité et la frontière	Observation sur les villages concernés par l'étude
Nouamou	4,00	❖ Frontière matérialisée par un cours d'eau (TANOË)
Kotokossou (Damé)	7,00	❖ Forte ruée des populations vers le Ghana pour des soins de santé en raison de la cherté des coûts de santé en Côte d'Ivoire (détention de la carte d'assurance santé) ❖ Détérioration des éléments de matérialisation de la frontière (plants d'arbre et bornes)
Sagba (Danoa)	1,00	❖ Confusion de la frontière à Sagba (village Ivoirien) et Dagboldouho (village Burkinabè). ¹ ❖ Rupture de la diplomatie coutumière depuis l'avènement du phénomène de l'orpaillage illégal. ❖ Fort taux de fréquentation des centres de santé et des écoles Burkinabè par les populations ivoiriennes dû à la proximité de ces infrastructures.
Sokoro	7,00	❖ Confusion entre autorités administratives et populations locales sur les limites de la frontière (la frontière est matérialisée par la rivière Gbonozon située à 3 km de Sokoro ² ; alors que les populations locales affirment qu'elle est située à 4 km après la rivière. ³)

¹ Selon les chefs coutumiers

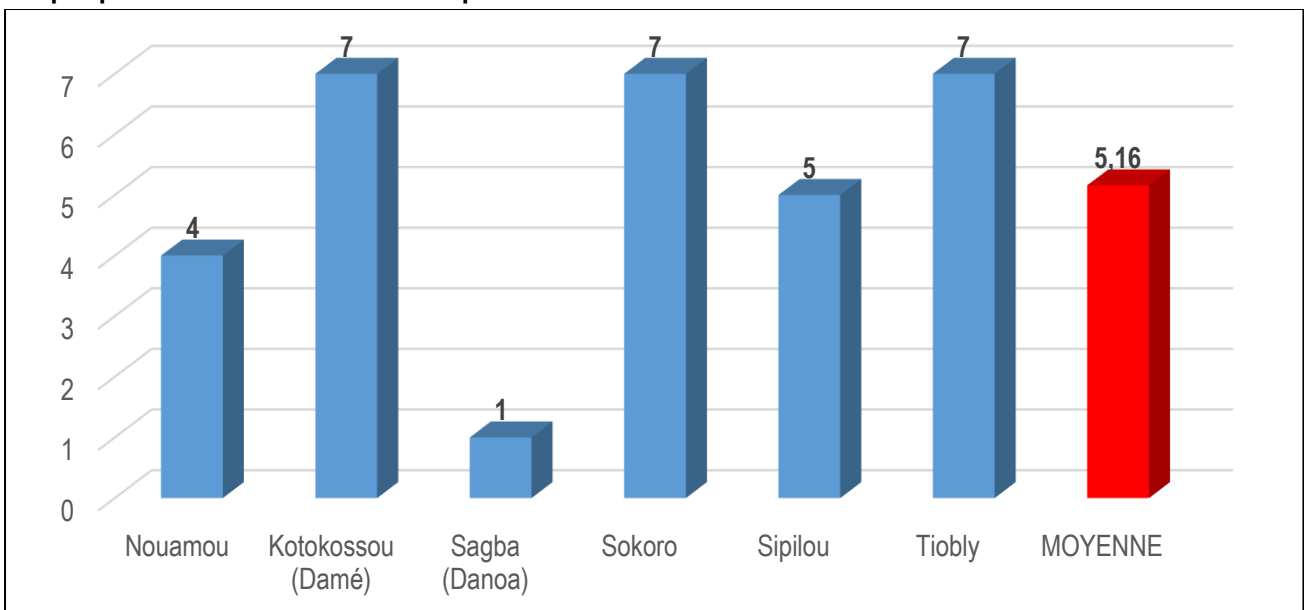
² Selon les autorités administratives

³ Selon les populations de Sokoro

Sipilou	5,00	Campement de Kpéaba : ❖ Implantation du drapeau guinéen dans le campement objet de différends récurrents entre les populations d'une part et entre les pays d'autre part. ❖ Incursion régulière d'exploitants forestiers guinéens escortés par des hommes en arme. ❖ Destruction régulière des plantations de café et de cacao par les guinéens en quête d'essence d'arbre. ❖ Cas d'emprisonnement de certains ressortissants ivoiriens en Guinée au motif d'occupation illégale d'une partie du territoire considérée comme faisant partir du patrimoine guinéen
Tiobly	7,00	❖ Frontière est quasi inexistante.
MOYENNE	5,16	

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Graphique 1: Distance entre la sous-préfecture et la frontière



Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

En moyenne la distance qui sépare les sous-préfectures étudiées de la frontière est de 5,16 km. Les distances les plus élevées sont celles de Damé, Soroko et Tiobly (7 km). La distance la plus faible est celle de Sagba (Danoa) (1 km).

Le graphique ci-dessus montre la proximité des villages frontalières de part et d'autre des pays ; Ce qui montre la forte intégration des populations vivant de part et d'autre de la frontière.

Graphique 2: Nature de la frontière, archives et points de passage

Sous-préfectures	Nature de la frontière	Existence de fonds documentaires sur la frontière	Existence de points de passage officiels	Existence de points de passages non officiels	Nombre de points de passages non officiels
Nouamou	lacustre (lagune Tanoé)	NON	NON	OUI	Plus d'une centaine
Damé	terrestre	NON	OUI	OUI	Plus d'une centaine
Danoa	terrestre	NON	NON	OUI	Plus d'une dizaine
Sokoro	fluviale (rivière Gbonozon)	NON	OUI	OUI	Plus d'une centaine
Sipilou	terrestre et fluviale	OUI	OUI	OUI	Près d'une centaine
Tiobly	terrestre et fluviale	NON	OUI	OUI	Plus d'une dizaine

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

- **Nature de la frontière**

La sous-préfecture de Nouamou est séparée du Ghana par la lagune Tanoé ; les sous-préfectures de Damé et Danoa partagent une frontière terrestre respectivement avec le Ghana et le Burkina ; la sous-préfecture de Sokoro partage une frontière fluviale avec le Mali et les sous-préfectures de Sipilou et Tiobly partagent des frontières à la fois terrestre et fluviale respectivement avec la Guinée et le Libéria.

Abstraction faite de la façade maritime qui ne fait pas l'objet de cette étude, les frontières ivoiriennes dans leur ensemble sont majoritairement terrestres matérialisées à certains endroits par des cours d'eau.

Des initiatives communes de matérialisation de la frontière existent ou sont en cours d'exécution. Les dispositifs juridiques pour conduire ces activités sont :

- **En ce qui concerne la Côte d'Ivoire :**
 - le gouvernement a décidé de la mise en place de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire par Décret no 2017-467 du juillet 2017 dont le démarrage des activités a été effectif avec la nomination du Secrétaire Exécutif par Décret no2020-129 du 19 janvier 2020 ;
 - Arrêté no1048/PM/CAB du 13 novembre 2020 portant nomination des membres de la Commission mixte paritaire de matérialisation de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina.
- **Avec le Ghana :**
 - Mis en place de la commission mixte chargée de la délimitation de la frontière Côte d'Ivoire-Ghana en 2008 ;
 - Arrêt de la chambre spéciale du tribunal international du droit de la mer du 23 septembre 2017 relatif à la délimitation de la frontière maritime Côte d'Ivoire-Ghana.
- **Avec le Burkina :**
 - L'accord cadre relatif à la matérialisation de la frontière terrestre signé entre la Côte d'Ivoire et le Burkina signé le 24 juin 1993 ;
 - Le protocole d'accord sur la commission mixte paritaire de matérialisation de la frontière signé le 30 juillet 2014 à Ouagadougou ;

- L'installation de la commission mixte paritaire de matérialisation de la frontière Côte d'Ivoire – Burkina le 19 février 2021 à Abidjan.
- **Avec le Mali :**
 - L'accord cadre relatif à la matérialisation de la frontière Côte d'Ivoire – Mali signé en 1999 ;
 - La première rencontre de la Commission Mixte Paritaire de Matérialisation de la frontière Mali – Côte d'Ivoire tenue les 24, 25, 26 août 2021 à Bamako.
- **Avec la Guinée :**
 - L'accord-cadre de matérialisation de la frontière Côte d'Ivoire – Guinée signé le 20 décembre 1996 ;
 - L'installation de la commission mixte technique de matérialisation de la frontière Côte d'Ivoire – Guinée tenue le 08 juillet 2021 à Abidjan.

Ces accords et ces dispositions traduisent la volonté des Etats à procéder à la matérialisation de leurs frontières communes. Sur l'ensemble des cinq (5) pays frontaliers, la Côte d'Ivoire a engagé le processus de matérialisation avec le Burkina, la Guinée et le Mali.

- **Disponibilité de fonds d'archives sur le tracé de la frontière**

A la question de savoir s'il existe des documents d'archives dans la sous-préfecture se rapportant à la limite de la frontière avec le pays voisin, seule la sous-préfecture de Sipilou en dispose. Toutefois, bien qu'il existe un document d'archives portant sur les limites de la frontière avec la Guinée au niveau de cette sous-préfecture, celui-ci n'est pas disponible.⁴

L'indisponibilité des documents d'archives pourraient se justifier par la destruction des services administratifs durant la longue crise militaro-politique de 2002 à 2011.

- **Points de passage**

Les sous-préfectures de Damé, Sokoro, Sipilou et Tiobly disposent d'un point de passage officiel pour traverser la frontière ; seules les sous-préfectures de Nouamou et Danoa n'en disposent pas. Il faut noter que dans tous les villages frontaliers concernés par l'étude, plusieurs points de passage non officiels ont été dénombrés. Ce nombre devient plus important pendant la saison sèche.

Cependant, malgré la fermeture des frontières liée à la pandémie de la COVID-19, le flux de passage de personnes, surtout nocturnement (entre 20 heures et 05 heures du matin) reste important par des voies de contournement.

Il est bon d'indiquer que même en situation normale, les voies de contournement sont utilisées pour éviter les tracasseries routières et les contrôles de documents administratifs.

De ce qui précède, le tracé des frontières hérité de la colonisation ayant fait fi des groupes homogènes, a entraîné une forte porosité des frontières ivoiriennes.⁵

⁴ Le fonds d'archives disponible reste une propriété privée d'un ancien préfet

⁵ Une étude de la CNFCI réalisée en novembre 2020 a montré qu'au moins 75% des populations des villages frontaliers ont des intérêts dans le pays voisin qui se résument principalement à la famille, aux terres cultivables et aux biens immobiliers

III.2. Analyse des données portant sur la coopération transfrontalière

Plusieurs expériences et initiatives de coopération administrative et transfrontalière existent dans les zones frontalières.

A l'issue de l'étude, les initiatives de coopération transfrontalière locale tirent leur source des instruments juridiques qui existent entre la Côte d'Ivoire et ses pays voisins. Plusieurs instruments juridiques sont disponibles dont les plus utilisés sont :

- **Avec le Ghana** : Accord portant création de la grande commission mixte ivoiro-ghanéenne signée le 28 mai 1971 à Accra.
- **Avec le Burkina** :
 - o Le traité d'amitié et de coopération (TAC) singé le 29 juillet 2008 ;
 - o L'accord-cadre de coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina signé le 31 juillet 2019 à Ouagadougou ;
 - o L'accord-cadre relatif à l'institutionnalisation de rencontres périodiques de concertations entre autorités administratives frontalières de la Côte d'Ivoire et du Burkina signé le 30 juillet 2014 à Ouagadougou.
- **Avec le Mali** :
 - o Le traité d'amitié et de coopération et d'assistance mutuelle signée le 30 août 1962, dont aucun cadre institutionnel commun n'existe à ce jour pour sa mise en œuvre ;
 - o L'accord portant création de la grande commission mixte de coopération ivoiro-malienne signé à Abidjan le 19 février 1977.
- **Avec la Guinée** : l'accord portant création de la grande commission mixte de coopération ivoiro-guinéenne signé à Abidjan le 14 juillet 1994 dont aucun cadre institutionnel commun n'existe à ce jour pour sa mise en œuvre

La mise en exécution des instruments juridiques mis en place par les Etats ont permis aux autorités locales de prendre des initiatives dans plusieurs domaines pour promouvoir les relations de bon voisinage.

Le dynamisme de ces coopérations traduit l'existence d'un cadre social, culturel et économique transfrontalier permettant aux populations locales de ces espaces d'entretenir et de maintenir des relations de partage, d'échange, de bon voisinage dans un climat de paix renforçant le processus d'intégration sous régionale.

Dans le souci d'une capitalisation des acquis, certaines expériences découvertes auprès des populations frontalières devraient être prises en compte dans la Politique Nationale de Gestion Intégrée des Frontières de la Côte d'Ivoire (PNGIF-CI) pour plus d'efficacité au niveau opérationnel.

Tableau 3: Initiatives de coopération transfrontalière dans les sous-préfectures

Sous-préfectures	Nouamou	Damé	Danao	Sokoro	Sipilou	Tiobly
<i>Rencontre avec leurs homologues du pays voisin</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<i>Nature du cadre de concertation</i>	Informel	Informel	Formel	Informel	Formel	Formel

Domaines du cadre de concertation	gestion de ressources forestières	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - règlement de conflits fonciers, - règlement de conflits agriculteurs-éleveurs, sécurité, santé, Education, socio-culturel, sportif, environnemental, - gestion des ressources forestières, - gestion de cours d'eau, - gestion de ressources minières 	<ul style="list-style-type: none"> - règlement de conflits fonciers, - règlement de conflits agriculteurs-éleveurs, sécurité, sportif, gestion de cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - règlement de conflits fonciers, - règlement de conflits agriculteurs-éleveurs, sécurité, santé, socio-culturel, sportif, gestion des ressources forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - règlement de conflits fonciers, - règlement de conflits agriculteurs-éleveurs, sécurité, santé, socio-culturel, sportif, gestion des ressources forestières
--	-----------------------------------	-------	---	---	--	--

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Toutes les autorités administratives ivoiriennes initient des rencontres avec leurs homologues du pays voisin en vue de la gestion des espaces frontaliers.

Toutefois à Nouamou dans le département de Tiapoum, seuls les agents des eaux et forêts ont un cadre de concertation avec leurs homologues du Ghana qui reste d'ailleurs informel.

A l'analyse du tableau ci-dessus, la Côte d'Ivoire dispose d'un accord-cadre de coopération transfrontalière avec le Burkina signé le 31 juillet 2019 à Ouagadougou ; ce qui justifie le cadre de concertation formel dans la localité de Danoa.

Plusieurs initiatives de renforcement de la coopération ont eu lieu entre la Côte d'Ivoire et le Burkina par la vulgarisation de l'accord-cadre de coopération transfrontalière et des campagnes de sensibilisation à la coopération transfrontalière ainsi que des rencontres périodiques entre les autorités administratives frontalières.

A Sipilou et Tiobly, le cadre de concertation a été mis en place par l'Union du Fleuve Mano (UFM) dont la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Sierra Léone et le Libéria sont membres.

A Nouamou, aucun cadre de concertation formel n'existe avec les autorités locales.

Le cadre de concertation (formel ou informel) touche plusieurs domaines.

A l'analyse du tableau ci-dessus, les instruments juridiques pour renforcement de la coopération transfrontalière existent. Cependant, les institutions et les outils de mise en œuvre ne sont toujours pas opérationnels avec tous les pays.

Tableau 4: Coopération transfrontalière et villages frontaliers

Villages	Nouamou	Kotokossou	Danoa	Sokoro	Campement Kpéaba	Péhékan Barrage
<i>partage de lien/intérêt avec les populations du pays voisin</i>	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
<i>Nature de lien/intérêt avec les populations du pays voisin</i>	famille, même groupe ethnique, même rites et coutumes	famille, maisons, terres cultivables, même groupe ethnique, même rites et coutumes	(Rupture du cadre de concertation depuis l'apparition de l'orpaillage)	famille, terres cultivables, même groupe ethnique, même rites et coutumes	Famille	famille
<i>participation à des activités socio-culturelles avec les populations du pays voisin</i>	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI

Milite dans une association du pays voisin	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Nature de la concertation avec les populations du pays voisin	-	Informel	Formel	Informel	-	Informel
Domaines de concertation	socio-culturel, sportif,	règlement de conflits fonciers, santé, Education, socio-culturel, Sport, commerce	-	règlement de conflits fonciers, règlement de conflits agriculteurs-éleveurs, sécurité, santé, Education, Sport	-	Socio-culturel, sport, Environnement, Commerce
La langue un frein à la communication	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Fréquence de rencontres	Rarement	Très fréquemment	Pas encore	Fréquemment	Occasionnellement	occasionnellement
Type de problèmes rencontrés avec les populations voisines	-	-	Foncier, agriculteurs-éleveurs, dégradation de l'environnemental	Foncier, agriculteurs-éleveurs	Foncier, agriculteurs-éleveurs, sécuritaire	agriculteurs-éleveurs
Canaux de règlement de conflits	Autorités coutumières et préfectorales		Autorités coutumières, préfectorales et judiciaires	Autorités coutumières et préfectorales	Autres	Autorités coutumières

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Toutes les communautés villageoises frontalières ont des liens et/ou intérêts avec celles des pays voisins. Pour le cas particulier de Danoa, ce lien a été rompu avec l'avènement du phénomène de l'orpaillage illégal.

Les liens familiaux, les terres cultivables et les biens immobiliers dans le pays voisin sont les principaux centres d'intérêt que partagent les populations de part et d'autre de la frontière. Ces liens sont renforcés par des activités socio-culturelles et sportives ; ce qui justifie les rencontres fréquentes entre les populations de part et d'autre de la frontière. Le cas singulier du campement de Kpéaba, objet de litiges entre la Côte d'Ivoire et la Guinée, est lié aux conflits intercommunautaires ayant entraîné d'importants dégâts matériels et souvent des pertes en vie humaine.

En ce qui concerne les activités associatives, il n'y a que les populations de Péhékan Barrage, Sokoro et Kotokossou qui militent dans des associations du pays voisin.

Les problèmes identifiés au sein des communautés villageoises frontalières sont principalement liés au foncier, à la transhumance, à la sécurité, et à l'environnement, particulièrement les localités du Nord et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

La nature du cadre de concertation pour la résolution de ces problèmes entre les communautés villageoises frontalières, reste en grande partie informelle du fait de la méconnaissance des accords ou conventions liant la Côte d'Ivoire aux pays voisins. Nonobstant cette méconnaissance, la diplomatie coutumière est la voie la plus utilisée pour la résolution des différents conflits intercommunautaires. L'implication des autorités préfectorales intervient qu'à l'épuisement de la diplomatie coutumière.

Tableau 5: Infrastructures frontalières à caractère transfrontalier

Villages	Nouamou	Kotokossou	Danao	Sokoro	Campement Kpéaba	Péhékan Barrage
<i>Connaissance d'une infrastructure utilisée par les populations des deux pays voisins</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
<i>fréquentation des services de l'autre côté de la frontière</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

L'étude a aussi révélé l'existence d'infrastructures de base construit par un pays tiers dont bénéficient les populations de part et d'autre de la frontière. La majorité des infrastructures identifiées concerne le domaine de l'éducation (frontière Nord), de la santé (frontière Est, Nord, Ouest), du marché (frontière Est, Nord, Ouest).

Il convient de signaler qu'aucun projet frontalier à impact transfrontalier n'a été par les populations et les autorités administratives visitées.

L'enquête nous a permis de mettre en évidence la forte intégration des populations vivant dans les espaces frontaliers, et ce, en dépit des différends constatés.

Tableau 6: Organisation sociale par sous-préfecture

Villages	Organisation sociale
Nouamou	Association des transporteurs ; association des éleveurs ; association des agriculteurs ; association des artisans ; association des jeunes ; association des femmes
Kotokossou	Association des jeunes ; association des femmes
Danao	Ne sais pas (car nouvellement affecté dans la localité)
Sokoro	Coopérative des agriculteurs ; association des femmes
Campement de Kpéaba	Association de jeunes ; association des femmes ; association villageoise pour la conservation et le développement
Péhékan barrage	Ne sais pas

Source : Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI), Août 2021

A l'issue de l'enquête, il est apparu la présence de plusieurs organisations sociales dans les localités. Toutefois, il n'existe aucun cadre de concertation entre ces organisations sociales et celles des pays voisins.

Tableau 7: Participation à un renforcement de capacité sur la gestion des frontières

Sous-préfecture / renforcement de capacité sur la gestion des frontières	OUI	NON
Nouamou		X
Damé	X	
Danao	X	
Sokoro	X	
Sipilou	X	
Tiobly	X	

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

A l'exception des autorités locales de Nouamou, les autorités sous-préfectorales des autres localités ont au moins une fois pris part à une session de renforcement de capacités sur la gestion des frontières et la coopération transfrontalière.

Tableau 8: Participation des populations à une réunion sur la coopération transfrontalière

Communautés Villageoises	Nouamou	Kotokossou	Danoa	Sokoro	Campement Kpéaba	Péhékan Barrage
<i>Participation à des réunions sur la gestion frontalière</i>	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
<i>Participation à des réunions sur la gestion frontalière avec population des pays voisins</i>	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Le tableau ci-dessus montre que la participation des leaders communautaires aux réunions sur la coopération transfrontalière reste mitigée.

De ce qui précède, il ressort que les autorités préfectorales ont tendance à prendre part aux réunions sur la coopération transfrontalière comparé aux leaders communautaires.

III.2.1. Gestion des ressources naturelles partagées

La Côte d'Ivoire a hérité d'une superficie de 322 462 km² constituée de ressources halieutiques, forestières, minières et pétrolières dont une partie est partagée avec les pays voisins. En raison de la non-matérialisation des frontières, une partie desdites ressources subit des exploitations illégales et abusives faisant parfois l'objet de différends entre les Etats d'une part et les populations locales d'autre part.

En dépit des efforts consentis par les Etats pour protéger et sécuriser les aires et ressources naturelles qu'ils partagent en commun, force est de constater que ces ressources subissent abusivement des agressions de part et d'autre des Etats.

Tableau 9: Etat des lieux des ressources naturelles par sous-préfectures

Villages	Nouamou	Kotokossou	Danoa	Sokoro	Campement Kpéaba	Péhékan Barrage
<i>Existence d'aires protégées partagées</i>	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
<i>Existence de cours d'eau partagés</i>	OUI (Cours d'eau Tanoé)	NON	OUI (Rivières)	OUI (Rivière Gbonozon)	OUI (Cours d'eau Zia)	OUI (Cours d'eau Tchreoui, Tanhi, Néon)
<i>Présence d'exploitation illégale d'aires protégée</i>	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
<i>Présence d'exploitation illégale de ressources halieutiques</i>	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
<i>Présence d'activités d'orpaillage clandestin</i>	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
<i>Existence de cas de contamination des eaux et sols (mercure, pesticides, etc...)</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
<i>Existence de cas de feux de brousse</i>	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

L'étude a montré que les localités de Nouamou, Danoa, et Tiobly ne partagent pas d'aires protégées avec leurs voisins. Cependant dans les localités de Damé et Sipilou, précisément à Massakro (frontière ghanéenne) et Piné et Dirita (frontière guinéenne) des ressources naturelles et des aires protégées sont partagées par les pays voisins. Ces ressources sont dans leur ensemble constituées de plants d'arbres, de forêts sacrées, de parcs et réserves, de cours d'eau et des ressources minières.

Les cas d'exploitation illégale d'aires protégées répertoriés lors de l'étude sont à Nouamou (réserve volontaire de forêt des marais Tanoé – Ehy) et Sipilou (forêts sacrées).

Le plus récurrent de ces agressions environnementales est l'orpaillage illégale avec des impacts incommensurables notamment la dégradation de l'environnement, de la flore, de la faune, la pollution des eaux, l'abattage des arbres.

Dans la localité de Sokoro l'utilisation de pesticides obsolètes et des feux de brousse influencent négativement l'environnement.

La problématique de la gestion des aires protégées se pose avec acuité dans les localités où les pays partagent en commun des ressources environnementales.

III.2.2. Transhumance

Tableau 10: Dégâts liés à la transhumance par sous-préfecture

Sous-préfectures	Dégâts liés à la transhumance	Existence de couloirs de Transhumance	Fonctionnalité de couloirs de transhumance
Nouamou	NON	NON	-
Damé	NON	OUI	OUI
Danoa	OUI	NON	-
Sokoro	OUI	OUI	NON
Sipilou	OUI	OUI	NON
Tiobly	NON	NON	-

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

La mise en œuvre de la réglementation sur la définition des couloirs de transhumance est appliquée dans certaines localités frontalières notamment à Damé, Sokoro et Sipilou. Cependant, dans les faits l'application pose problème parce qu'il existe encore des dégâts constatés dans ces localités (Sokoro et Sipilou).

Cela pose la question de :

- **l'applicabilité des textes ;**
- **la méconnaissance des textes ;**
- **les insuffisances des textes ;**
- **la vulgarisation des textes.**

III.3. Analyse des données portant sur le développement et l'équipement des zones frontalières

Les études antérieures menées par le Secrétariat Exécutif de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire avaient montré le faible niveau de développement des zones frontalières en termes d'équipements socio-économiques de base comparativement à l'hinterland.

Les équipements socio-économiques de base qui impactent significativement le quotidien des populations en termes d'amélioration de leur condition de vie se résument en : l'accès aux sources d'énergie, l'accès à l'eau potable, l'accès au réseau de téléphonie mobile, l'accès aux médias, l'accès aux centres de santé, l'accès à l'éducation.

III.3.1. Electricité

Tableau 11: Alimentation électrique par villages frontaliers

Villages	Alimentation électrique	Fournisseur d'électricité	Niveau de coupure de l'électricité	Présence de ménages sans électricité
Nouamou	OUI	CIE (Etat)	fréquemment	OUI
Kotokossou	OUI	CIE (Etat)	Rarement	OUI
Danoa	OUI	CIE (Etat)	occasionnellement	OUI
Sokoro	OUI	CIE (Etat)	très rarement	OUI
Campement Kpéaba	NON	-	-	OUI
Péhékan Barrage	OUI	CIE (Etat)	très fréquemment	OUI

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

L'ensemble des localités visitées bénéficient d'une source d'alimentation électrique nationale de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) à l'exception du campement de Kpéaba qui n'est pas électrifié. Cependant, le constat est que bien que le village soit connecté aux réseaux électriques, certains ménages ne disposent pas d'électricité. Au nombre des villages électrifiés, des coupures fréquentes sont enregistrées à Péhékan barrage et à Nouamou.

L'échantillon a montré que la source d'alimentation d'électricité des populations frontalières reste nationale en dépit des coupures intempestives constatées de temps à autre dans certaines localités.

III.3.2. Combustible

Tableau 12: Combustibles utilisés par les ménages des villages frontaliers

Villages	Combustibles	Etat fournisseur
Nouamou	Gaz, charbon de bois, fagot	Côte d'Ivoire
Kotokossou	Gaz, charbon de bois, fagot	Côte d'Ivoire
Danoa	Gaz, charbon de bois, fagot	Côte d'Ivoire
Sokoro	Gaz, charbon de bois, fagot	Côte d'Ivoire
Campement Kpéaba	Charbon de bois, fagot	Côte d'Ivoire
Péhékan Barrage	Charbon de bois, fagot	Côte d'Ivoire

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

En dehors du bois de chaud (fagot et charbon), le gaz est également utilisé dans l'ensemble des villages, à l'exception du campement de Kpéaba et Péhékan barrage. A Nouamou, il existe une autre forme de combustible qui est la coque du coco.

III.3.3. Accès à l'eau potable

Tableau 13: Accès à l'eau potable par villages frontaliers

Villages	Accès à l'eau potable	Source(s) de l'eau potable	Qualité de l'eau consommée
Nouamou	OUI	SODECI	Bonne
Kotokossou	OUI	SODECI	Mauvaise
Danao	OUI	HVA, PVM	Bonne
Sokoro	OUI	SODECI	Mauvaise
Campement Kpéaba	NON	-	-
Péhékan Barrage	OUI	PVM	Bonne

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

A l'exception du campement de Kpéaba, toutes les localités visitées ont accès à l'eau potable dont la qualité diffère d'une localité à une autre. Si elle est de bonne qualité à Nouamou, à Danao, et à Péhékan barrage, il n'en est pas de même à Kotokossou et à Sokoro.

Les sources d'approvisionnement en eau potable sont multiples : SODECI, HVA, PVM. Cependant, la pression démographique réduit considérablement la disponibilité de l'eau potable dans les ménages.

Pour le cas spécifique du campement de Kpéaba, ne disposant pas de sources d'eau potable, les populations se ravitaillent dans les puits, le fleuve Kpéa et les rivières dont les qualités laissent à désirer.

L'accès à l'eau potable dans les zones frontalières reste un défi majeur.

III.3.4. Education préscolaire

Tableau 14: Existence d'écoles préscolaires dans les villages frontaliers

<i>Libellés</i> \ <i>Villages</i>	Nouamou	Kotokossou	Danao	Sokoro	Campement Kpéaba	Péhékan Barrage
Existence d'école préscolaire	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Fonctionnalité du(des) bâtiments	Bon état	Dégradé	En construction	En construction	-	-
fréquentée par les enfants du Pays voisin	NON	NON	NON	NON	-	-

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Il ressort qu'à l'exception du campement de Kpéaba et de Péhékan barrage, les localités de Nouamou, Damé, Sipilou, et Sokoro possèdent des écoles préscolaires. Toutefois, celles de Danao et de Sokoro sont en construction.

Celle de Nouamou, appartenant à un particulier, est en bon état.

Le constat général montre qu'il y a une nécessité de construire des établissements préscolaires dans les zones frontalières.

III.3.5. Education primaire

Tableau 15: Education primaire par villages frontaliers

<i>Villages</i> <i>Libellés</i>	Nouamou	Kotokossou	Danao	Sokoro	Campement Kpéaba	Péhékan Barrage
<i>Existence d'école primaire</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
<i>Fonctionnalité du(des) bâtiments</i>	Bon état	Bon état	Dégradé	Bon état	Très dégradé	-
<i>Nombre de classes</i>	12	12	6	12	2	-
<i>Nombre d'élèves</i>	487	400	260	ND	20	-
<i>Nombre d'enseignants</i>	12	10	6	ND	1	-
<i>Equipement / Accessoires</i>	latrines, fontaine d'eau, cantine scolaire, logements pour les enseignants,	latrines, logements pour les enseignants,	logements pour les enseignants,	latrines, fontaine d'eau, cantine scolaire, logements pour les enseignants,	-	-
<i>fréquentée par les enfants du PV</i>	NON	OUI	OUI	NON	NON	-

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Seul le village de Péhékan Barrage ne dispose pas d'une école primaire.

Pour les villages qui disposent d'écoles, il y a un déficit de bâtiments, d'équipements et de personnel enseignant.

III.3.6. Education secondaire

Tableau 16: Disponibilité d'établissements secondaires dans les sous-préfectures

<i>Sous-préfectures</i>	Nouamou	Damé	Danao	Sokoro	Sipilou	Tiobly
<i>Présence d'école secondaire</i>	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
<i>Fonctionnalité du(des) bâtiments</i>	Bon état	-	-	Bon état	Dégradé	Bon état
<i>Equipement / Accessoires</i>	latrines, fontaine d'eau, cantine scolaire,	-	-	latrines, fontaine d'eau, cantine scolaire,	latrines, fontaine d'eau, cantine scolaire,	latrines, fontaine d'eau, cantine scolaire,
<i>fréquentée par les enfants du PV</i>	NON	-	-	NON	OUI	NON

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

A l'exception de Damé et Danao, les quatre (4) autres sous-préfectures visitées disposent d'établissements secondaires. Leurs niveaux de fonctionnalités restent relativement bon dans l'ensemble. De toutes ces localités, les établissements secondaires de Sipilou accueillent des élèves venant de la Guinée.

En dépit des efforts consentis au niveau des sous-préfectures pour construire des collèges de proximité, les localités frontalières continuent de souffrir d'un déficit en la matière tant au niveau des classes, de l'équipement que du personnel enseignant.

III.3.7. Accessibilité routière

Tableau 17: Accessibilité routière et sous-préfecture

Sous-préfectures Libellé	Nouamou	Damé	Danoa	Sokoro	Sipilou	Tiobly
Voies de villages reliant à la sous- préfecture	Très mauvais état	Très mauvais état	Mauvais état	Très mauvais état	Très mauvais état	Mauvais état

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Les localités cibles de l'étude sont difficilement accessibles en raison du très mauvais état des routes les reliant à leurs chefs-lieux de département. Il en est de même de l'accès des villages aux chefs-lieux de sous-préfectures. Cet handicap accentue le niveau de vulnérabilité et de fragilité des populations frontalières qui éprouve des difficultés pour l'évacuation des produits agricoles, des malades vers les grands centres de commercialisation et d'accès aux centres hospitaliers les plus proches.

III.3.8. Médias : couverture radio et télé

Tableau 18: Couverture radio par sous-préfecture

Sous-préfectures	Nouamou	Damé	Danoa	Sokoro	Sipilou	Tiobly
COUVERTURE RADIO						
Couverture Media radio	Aucun	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Signal radio locale	-	Bon	Bon	Aucun	Bon	Bon
Signal radios nationales	-	Bon	Passable	Très faible	Bon	Bon
Signal radios inters	-	Bon	Bon	Très faible	Bon	Bon
Interférence avec Pays voisin	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
COUVERTURE TELE						
Couverture Media télé	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Signal télé nationale(s)	Aucun	Bon	Passable	Très faible	Bon	Bon
Signal télé inters	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Interférence avec Pays voisin	Ne sais pas	OUI	OUI	NON	NON	NON

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Hormis la sous-préfecture de Sokoro qui présente des niveaux insatisfaisants de signal au niveau de la radio et de la télévision nationale, la couverture télé et radio nationale dans les autres circonscriptions administratives est assurée.

Nonobstant cette couverture nationale, il existe de façon récurrente des interférences de fréquences avec les radios et télévisions du pays voisin.

III.3.9. Couverture réseau téléphonique

Tableau 19: Couverture réseau par sous-préfectures

Libellé \ Sous-préfectures	Nouamou	Damé	Danoa	Sokoro	Sipilou	Tiobly
<i>Couverture Réseau Nationale</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<i>Couverture Réseau du pays voisin</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<i>signal CI Télécom</i>	Aucun	Bon	Aucun	Aucun	Passable	Aucun
<i>signal Orange CI</i>	Bon	Bon	Bon	Passable	Bon	Bon
<i>signal MTN CI</i>	Bon	Bon	Bon	Aucun	Bon	Bon
<i>signal MoovAfrica</i>	Aucun	Bon		Aucun	Passable	Aucun
<i>Interférence avec pays voisin</i>				OUI		

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Pour l'ensemble des localités visitées la couverture au réseau nationale est disponible sur tout le périmètre de la sous-préfecture. Cependant force est de constater que le réseau du pays voisin cohabite avec le réseau national, et a tendance à mettre les usagers en roaming. Cette situation est beaucoup plus alarmante dans les villages frontaliers où très souvent émet exclusivement le réseau du pays voisin.

Au-delà des enjeux de communication des populations, la problématique de la réception du signal du réseau national dans les zones frontalières revêt un défi majeur en termes de :

- **renforcement des liens familiaux ;**
- **inclusion financière à travers le mobile money;**
- **protection sociale (filets sociaux) ;**
- **lutte contre l'extrémisme violent et l'insécurité sous toutes ses formes;**
- **sécurité nationale.**

III.4. La sécurité et la migration

Les menaces sur la sécurité comme la propagation des réseaux terroristes, le trafic d'êtres humains, la migration irrégulière, les épidémies, la contrebande organisée, la contrefaçon et la piraterie ont été amplifiées par les insuffisances liées à la gouvernance frontalière. La prévalence de l'insécurité le long des frontières ivoiriennes étouffe les activités commerciales légitimes et les remplace par ceux illégitimes et prive les communautés locales et les gouvernements des avantages économiques et sociaux attendus.

Dans le même ordre d'idées, les services et les infrastructures publics pour les populations locales frontalières en matière de sécurité sont insuffisants, ou pire, inexistantes ; ce qui constitue un important risque sécuritaire.

La recrudescence du banditisme, de la criminalité transnationale et des vols à mains armées de biens et de bétail avec souvent enlèvement (et demande de rançons) et assassinat sont les conséquences la porosité des frontières. Cette situation se caractérise par l'insuffisance voire l'absence de postes de contrôle et de sécurité le long des frontières avec une insuffisance de capacité opérationnelle des Forces de Défense et de Sécurité.

Tableau 20: Existence de poste des forces de défense et de sécurité dans les sous-préfectures

Sous-préfectures Libellé	Nouamou	Damé	Danao	Sokoro	Sipilou	Tiobly
<i>Existence poste de police</i>	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
<i>Existence poste de gendarmerie</i>	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
<i>Existence poste des douanes ivoiriennes</i>	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
<i>Existence poste des eaux et forêts</i>	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON
<i>Existence poste de détachement de l'armée</i>	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON
<i>Existence de poste de contrôle ou d'observation</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<i>Distance avec le poste le plus proche</i>	situé à Tiapoum (chef-lieu de département à environ 40 km)	situé à Agnibilékrou (chef-lieu de département à environ 10 km)	situé à Doropo (chef-lieu de département à environ 34 km)	situé à Minignan (chef-lieu de département à environ 35 km)	Sipilou	situé à Touleupleu (chef-lieu de département à environ 12 km)

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Des sous-préfectures visitées, à l'exception de Sipilou qui dispose d'infrastructures sécuritaires dans presque tous les domaines de la sécurité, les autres sous-préfectures sont confrontées à de réels déficits d'infrastructures en la matière. Les infrastructures sécuritaires existantes sont localisées dans le chef-lieu de département. Toutefois sur l'ensemble des localités visitées il existe au moins des postes de contrôle ou d'observations assorti souvent de postes mixtes pour la sécurisation de la localité.

Il a été rapporté par les responsables de ces unités que les moyens sécuritaires, de communication, de mobilité et le personnel mis à leurs dispositions sont insuffisants pour l'accomplissement de leur mission. Aussi, ils ont tous exprimé le besoin de renforcer leurs capacités dans leur domaine mais surtout en matière de coopération transfrontalière.

Par ailleurs, les FDS ont déploré l'absence de franche collaboration entre elles et les communautés villageoises. Quant aux communautés villageoises, elles ont développé le sentiment de méfiance vis-à-vis des FDS en raison des tracasseries routières et différentes sortes d'abus.

III.5. Gestion sanitaire

En raison du caractère névralgique des frontières et du dynamisme des échanges dans ces espaces, si aucune action n'est entreprise, les conséquences de la propagation des pandémies et épidémies pourraient être particulièrement dramatiques pour les populations déjà très vulnérables et fragiles.

Cette situation soulève avec acuité la question de la gestion sanitaire dans les espaces frontaliers qui connaissent une multiplicité de points de passage non officiel qui échappent à tout contrôle des structures sanitaires.

III.5.1. Dispensaire

Tableau 21: Existence de centres de santé ruraux et maternités dans les villages frontaliers

Villages	Nouamou	Kotokossou	Danoa	Sokoro	Campement Kpéaba	Péhékan Barrage
Existence de centres de santé ruraux						
<i>Présence de centre de santé</i>	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
<i>Fonctionnalité du centre de santé</i>	Dégradé	Mauvais état	Dégradé	Bon état	-	-
<i>Niveau de fréquentation de la population locale</i>	régulièrement	régulièrement	régulièrement	régulièrement	-	-
<i>Niveau de fréquentation de la population du Pays Voisin</i>	Pas encore	Pas encore	Pas encore	Souvent	-	-
<i>Personnel de santé</i>	Médecin, infirmiers, sages-femmes	Infirmiers, aides-soignants	Infirmiers, sages-femmes, aides-soignants	Médecin, infirmiers, sages-femmes	-	-
Existence de maternités						
<i>Présence d'une maternité</i>	OUI	NON	OUI	OUI	-	-
<i>Fonctionnalité de la maternité</i>	Très dégradé	-	Dégradé	Nouveau	-	-
<i>Niveau de fréquentation de la population locale</i>	Occasionnellement	-	Très souvent	Assez souvent	-	-
<i>Niveau de fréquentation de la population du P V</i>	Pas encore	-	Pas encore	Assez souvent	-	-
<i>Personnel de santé</i>	Sages-femmes, aides-soignants	-	Sages-femmes, filles de salle	Sages-femmes, filles de salle	-	-
<i>Niveau d'équipement</i>	Insuffisant	-	Insuffisant	insuffisant	-	-
<i>Distance avec la maternité la plus proche</i>	-	à 2 km	-	-	20 km	7 km

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 20 21, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Au niveau des villages visités, seuls les campements de Kpéaba et Péhékan Barrage ne sont dotés de centre de santé rural. Il en est de même pour Kotokossou et les campements de Kpéaba et de Péhékan Barrage qui ne disposent pas de maternités. Cependant, la maternité la plus proche est située respectivement à 2km, 20km et 7km de ces localités.

Bien que ces centres de santé et maternités soient régulièrement fréquentés, leur niveau de fonctionnalité et d'équipements laisse à désirer en plus d'un personnel soignant insuffisant.

L'étude a révélé qu'en général, les communautés villageoises frontalières de la Côte d'Ivoire ont tendance à fréquenter régulièrement les infrastructures sanitaires du pays voisin (Ghana, Burkina) en raison de la qualité de l'accueil, du coût des soins et des médicaments.

III.5.2. Dépôt de pharmacie

Tableau 22: Existence de dépôt de pharmacie dans les villages frontaliers

Villages	Nouamou	Kotokossou	Danoa	Sokoro	Campement Kpéaba	Péhékan Barrage
<i>Présence de dépôt de pharmacie</i>	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
<i>Fonctionnalité du dépôt de pharmacie</i>	Bon état	-	-	Dégradé	-	-
<i>Niveau de fréquentation de la population locale</i>	Assez souvent	-	-	Occasionnellement	-	-
<i>Niveau de fréquentation de la population du Pays Voisin</i>	Pas encore	-	-	Occasionnellement	-	-
<i>Auxiliaire en pharmacie</i>	2	-	-	1	-	-
<i>Distance avec le dépôt de pharmacie le plus proche /pharmacie la plus proche</i>	40 km	10 km	34 km	35 km	5 km	7 km

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 2021, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

Les villages frontaliers dans une grande proportion souffrent d'un manque d'accès aux produits pharmaceutiques. Les communautés villageoises sont contraintes de se déplacer pour se ravitailler pour acheter les produits pharmaceutiques.

III.5.3. Antenne de l'INHP

Tableau 23: Existence de poste de l'INHP dans les sous-préfectures

Sous-préfectures	Nouamou	Damé	Danoa	Sokoro	Sipilou	Tiobly
Poste de l'INHP						
<i>Présence de poste de l'INHP</i>	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
<i>Fonctionnalité du poste de l'INHP</i>	-	-	-	-	Bon état	Bon état
<i>Distance avec de l'antenne INHP la plus proche</i>	Aboisso (55 km)	Abengourou (72 km)	Bouna (56 km)	Odienné (100 km)	Man (115 km)	Guiglo (131 km)
Poste de services vétérinaires						
<i>Existence de services vétérinaires</i>	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
<i>présence d'une pharmacie vétérinaire</i>	NON	NON	NON	NON	OUI	NON

Source : Collecte de données du 16 au 23 août 2021, Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)

L'INHP dispose de postes dans les localités de Sipilou et Tiobly. La présence de ces deux (2) postes se justifie par la récurrence de l'apparition de la maladie Ebola en Guinée et au Libéria. L'examen du tableau a montré que la distance moyenne d'un village frontalier à une antenne de l'INHP est d'environ 90 km.

En ce qui concerne les postes de services vétérinaires, hormis Sipilou, les autres sous-préfectures ne disposent pas de services vétérinaires.

En raison de la forte porosité des frontières, de la divagation des animaux de part et d'autre des frontières, du non-respect de la réglementation sur la transhumance et du dynamisme des échanges commerciaux. Ce constat met en évidence la fragilité du système sanitaire dans son ensemble en cas de survenance de crise sanitaire (épidémie, pandémie, endémie).

IV. LES PRINCIPAUX ENJEUX, DEFIS ET PRIORITES

IV.1. Les principaux enjeux de la gestion des frontières

Le principe fondamental de référence de toutes les politiques frontalières des États est le principe de paix, de l'égalité des droits des peuples et de leur liberté à disposer d'eux-mêmes. Ces principes sont garantis par la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 et ses amendements. Ils permettent aux États de protéger leurs populations et leurs frontières en assurant la sécurité et l'intégrité de leur territoire ainsi que le règlement pacifique des différends frontaliers.

A ces principes de base, s'ajoutent des éléments caractérisant la problématique frontalière que l'état des lieux des frontières initiés par la CNFCI a pu mettre en exergue dans le cas spécifique ivoirien. Il s'agit notamment de:

- la persistance des tensions frontalières entre États due à l'imprécision de certaines frontières avec souvent recours à la Cour Internationale de Justice de la Haye (CIJ) ;
- les actes d'occupation du territoire et la persistance des conflits liés au foncier et à la transhumance ;
- l'occupation des aires protégées et le développement de l'orpaillage clandestin ;
- la prégnance des questions migratoires partout dans le monde obligeant des franchissements massifs de populations amenant les États à renforcer leur rôle de régulation des flux migratoires aux frontières ;
- la persistance de l'insécurité, particulièrement du terrorisme transnational, des trafics de tous ordres et de l'extrémisme violent ;
- l'absence de coordination des acteurs impliqués dans la gestion des frontières ;
- le manque criard d'infrastructures socio-économiques de base, d'infrastructures routières ;
- l'extrême vulnérabilité des populations vivant dans les espaces frontaliers ;
- le sentiment d'abandon des populations frontalières par le pouvoir central.

De part ces constats, on relève des préoccupations de réaffirmation des frontières internationales entraînant la permanence de l'exercice des fonctions régaliennes de l'État à savoir le contrôle, la sécurité et la protection des populations au détriment souvent des aspects de développement des zones frontalières.

Cependant, dans le même temps, on observe l'émergence de plusieurs projets de coopération transfrontalière tout comme l'accroissement des flux de populations et de biens dans le cadre de la construction de dynamiques d'intégration régionale mais aussi des relations socioéconomiques, culturelles et commerciales transfrontalières.

Ces enjeux ont amené l'Union Africaine à adopter plusieurs orientations politiques et des instruments juridiques dont entre autres :

- l'acte constitutif de l'OUA adoptant le principe de L'uti possidetis juris, ou encore le respect du principe de l'intangibilité des frontières telles qu'héritées à l'accession à l'indépendance.
- la Résolution CM/Res.1069(XILIV) sur la paix et la sécurité en Afrique adoptée en juillet 1986, relative au principe de règlement négocié des différends frontaliers.
- la Résolution CM/Res.1069(XLIV) de juillet 2002, relative à l'engagement commun à poursuivre le travail de délimitation et de démarcation des frontières et Le Mémoire d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA),

- la Déclaration sur le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) et les modalités de sa mise en œuvre telle qu'adopté par la Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontière, tenue à Addis Abeba (Ethiopie), le 7 juin 2007 qui stipule que : « *Nous affirmons la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle forme de gestion pragmatique des frontières pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, mais également pour faciliter l'intégration et le développement durable en Afrique* » ;
- la Convention de l'Union Africaine sur la Coopération Transfrontalière dite « Convention de Niamey » adoptée le 27 juin 2014 à Malabo visant à promouvoir et à renforcer les relations de bon voisinage entre communautés frontalières, collectivités et administrations territoriales ou autres acteurs concernés relevant de deux ou plusieurs États, y compris à travers la conclusion d'accords et d'arrangements spécifiques à cet effet.

Dans la sous-région ouest africaine, on note deux principales institutions d'intégration (la CEDEAO et l'UEMOA) auxquelles il faut ajouter le Conseil de l'Entente, l'Union du Fleuve Mano, l'espace SKBo toutes contribuant, avec des outils juridiques et des politiques propres à elles, à la gestion des frontières.

Au niveau de la CEDEAO, il faut retenir deux textes essentiels à savoir le protocole A/P1/5/79 du 29 mai 1979 et ses instruments d'application relatif à la libre circulation des biens et des personnes dans les États membres et La Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO du 31 octobre 1998.

Au niveau de l'UEMOA plusieurs directives facilitent la circulation des personnes et des biens en créant aussi un marché régional commun. Les plus importantes décisions impactant la frontière sont du domaine du transport notamment la Directive N°08/2005/CM/UEMOA relative à la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter-États de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) du 16 décembre 2005 et les textes relatifs aux postes de contrôles juxtaposés.

Ces outils juridiques s'accompagnent de plusieurs politiques et programmes internationaux et régionaux de référence.

Ainsi, au niveau panafricain, Le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) adopté le 7 juin 2007 est le référentiel de base des interventions dans le domaine de la gestion des frontières.

Le PFUA a pour vision « *Une Afrique unie, intégrée avec des frontières paisibles, ouvertes et prospères* ». Sa mission est « *La prévention et la résolution des différends frontaliers et la promotion de l'intégration régionale et continentale à travers la coopération transfrontalière* ».

Depuis, l'UA s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de gouvernance des frontières qui serait un instrument d'orientation, de coordination et de mise en cohérence des politiques frontalières à différentes échelles : continental, régional et national. Cette stratégie viserait à placer la question de frontières au cœur des politiques publiques de l'UA, des Communautés Économiques Régionales et des États membres.

L'ensemble de ces politiques contribuent à la réalisation des Objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA en faisant des frontières, de simples marqueurs de la souveraineté et en les transformant en multiplicatrices des opportunités d'intégration économique, des peuples et des communautés des États.

En Afrique de l'ouest, le Programme Régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière de la CEDEAO, (PRACT 2017-2021) et le Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) mis en œuvre en appui au Conseil

de Collectivités territoriales (CCT) de l'UEMOA sont les principaux référentiels régionaux portant particulièrement sur la coopération transfrontalière.

Le PRACT 2017-2021 vise à renforcer la coopération et les relations de bon voisinage dans les régions frontalières et à assurer la libre circulation des personnes, des biens et services touchant tous les domaines concernés par l'intégration régionale.

Quant au PCTL, il vise particulièrement une coopération transfrontalière portée par les collectivités territoriales frontalières à travers l'élaboration de schémas transfrontaliers d'aménagement intégré (SATI) pour définir une vision transfrontalière du développement de ces espaces et des axes d'intervention de long terme.

La mise en œuvre de ces différentes politiques continentales et régionales se fait sur plusieurs espaces transfrontaliers d'intervention dont l'espace Sikasso –Korhogo-Bobodioulasso qui impliquent trois pays : Mali, Côte d'Ivoire et Burkina Faso.

Ce contexte international est marqué par une évolution de la gestion des frontières dans les pays voisins de la Côte d'Ivoire. En effet, parmi ses cinq pays voisins, trois à savoir le Burkina Faso et le Mali disposent déjà d'un document de politique nationale de gestion de leurs frontières. Il se dégage, de par ces constats, la nécessité pour la Côte d'Ivoire, de disposer, comme les autres pays, de sa politique de gestion des frontières.

Dans ce cadre et conformément à l'Article 2 du Décret 2017-462 du 12 juillet 2017 qui stipule que « *la CNFCI a pour mission d'assister le Gouvernement dans la conception, la définition et la mise en œuvre des politique et stratégie nationales des frontières* », le Gouvernement Ivoirien, par Arrêté n°1047/PM/CAB du 13 novembre, a mis en place le Comité Technique chargé de l'élaboration des Politique et Stratégie Nationales des Frontières de la Côte d'Ivoire.

L'objectif principal de l'élaboration de cette Politique Nationale, est de doter la Côte d'Ivoire d'un outil de référence de gestion intégré des frontières qui tient compte du contexte national sous-tendu d'une part, par la vision globale du Gouvernement Ivoirien de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent et d'autre part, par les défis politiques, sécuritaires, socio-économiques et culturelles de la Côte d'Ivoire, notamment dans les espaces frontaliers et transfrontaliers, ainsi que de l'environnement socio-sécuritaire de la sous-région ouest-africaine et du continent.

Pour pallier le manque de coordination des acteurs impliqués dans la gestion des frontières, l'élaboration des Politique et Stratégie Nationales des Frontières de la Côte d'Ivoire se veut participative et inclusive avec plus d'une cinquantaine de ministères et structures spécialisées membres du Comité Technique.

IV.2. Les principaux défis de la gestion des frontières

A l'issue du diagnostic, il ressort un certain nombre de défis liés aux différents domaines d'analyse.

▪ La délimitation / démarcation

- la présence et la visibilité de l'État le long des frontières avec les cinq pays limitrophes (Ghana, Burkina, Mali, Guinée, Libéria) ainsi qu'au niveau de la façade maritime ;
- la poursuite ou le démarrage du processus de délimitation et/ou la démarcation avec la réaffirmation et la densification des frontières ;

- la recherche d'une meilleure implication et la responsabilisation des différents acteurs, les populations frontalières en particulier, dans les activités de délimitation/démarcation, de surveillance, de veille et d'entretien des bornes frontalières.

▪ **La coopération transfrontalière et gestion/prévention des conflits**

- la volonté politique des États à développer la coopération transfrontalière particulièrement entre les administrations déconcentrées, les collectivités territoriales frontalières et leurs homologues des pays voisins à travers la création de groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT);
- l'organisation des rencontres périodiques entre les acteurs frontaliers pour la résolution pacifique des différends ;
- la promotion des échanges administratifs, commerciaux et socioculturels transfrontaliers par des mécanismes adéquats (zones franches par exemple pour les échanges commerciaux) ;
- le renforcement et la vulgarisation de la réglementation en matière de transhumance ainsi que la mise en place de cadres formels de concertation, de médiation et de gestion de la transhumance transfrontalière (connaissance des textes, l'accès au Certificat International de Transhumance, actions d'aménagement des espaces pastoraux, gestion des parcours et des points d'eau, concertation entre les acteurs des zones de départ, de transit et d'accueil);
- le renforcement des capacités d'animation, de coordination, de gestion et de suivi évaluation des activités et projets de coopération administrative et transfrontalière des représentants de l'État et les responsables des collectivités frontalières.

▪ **Le développement et de l'équipement des zones frontalières**

- la prise en compte des priorités des zones frontalières dans les dispositifs de planification, de programmation, de financement et d'investissements de l'État, des Collectivités territoriales et de divers intervenants ;
- la mise en valeur des ressources et des espaces économiques situés dans les zones frontalières ;
- la priorisation des investissements socio-collectifs de base (santé, éducation, eau, hygiène, assainissement, énergie, communication) et les infrastructures économiques et marchandes (réseau routier, aménagements hydroagricoles et pastoraux, équipements marchands) permettant d'accompagner le développement des activités économiques, la création d'emplois et un meilleur accès aux services sociaux de base ;
- l'aménagement d'espaces et le développement d'infrastructures facilitant les échanges transfrontaliers et régionaux (postes de contrôles juxtaposés, ports secs..).

▪ **La sécurité**

- le maillage des zones frontalières en postes de contrôle et postes avancés de sécurité ainsi que leur équipement conformément aux normes internationales ;
- le renforcement de la capacité opérationnelle des acteurs sécuritaires en ressources humaines, matérielles, logistiques et en formations spécialisées ;

- la coordination interne et la collaboration/coopération entre les FDS de la Côte d'Ivoire et leurs homologues des pays voisins dans la gestion sécuritaire des espaces transfrontaliers (partage de renseignements, patrouilles mixtes, droit de poursuites...);
- la participation des populations dans la gestion des questions sécuritaires en vue d'avoir leur pleine collaboration.

▪ **La migration**

- la promotion de la migration régulière à travers la vulgarisation et l'application stricte des textes ainsi que l'appui à la reconversion des acteurs de la migration irrégulière ;
- la création d'emplois permanents et d'opportunités économiques par la restauration de la base productive en faveur des populations particulièrement les jeunes ;
- l'accueil, la prise en charge, l'information et la formation des migrants ;
- l'accompagnement et l'insertion des migrants de retour et des refoulés ;
- la gestion humanitaire de la migration avec la prise en charge des déplacés et réfugiés ;
- la suppression des entraves à la libre circulation des personnes et des biens pour celles disposant des documents administratifs de voyage valides.

▪ **La santé publique**

- le renforcement de l'effectif du personnel de santé dans les zones frontalières ;
- le renforcement de capacité opérationnelle des agents de santé relativement aux maladies actuellement en vogue notamment la COVID, l'EBOLA, le MARBURG ;
- le réhabilitation des centres de santé (dégradés) dans les zones frontalières ;
- la construction de nouveaux centres de santé dans les localités à forte concentration de population ;
- la création de plateforme d'alerte précoce locaux entre structures sanitaires de part et d'autres de la frontière.

▪ **L'environnement et de gestion des ressources naturelles**

- le tracé définitif de la frontière de la Côte d'Ivoire avec l'ensemble des pays voisins ;
- la sensibilisation des populations vivant dans la zone frontalière sur les enjeux de la préservation des ressources naturelles ;
- l'élaboration d'une politique de gestion des ressources naturelles partagées avec les pays voisins ;
- la création d'unité de gestion de déchets dans les localités frontalières.

▪ **Le financement et du renforcement de capacités des acteurs**

- la gestion des frontières comme une priorité de souveraineté de l'État en mettant l'accent sur l'accroissement des financements y afférents ;

- la mobilisation des collectivités territoriales et des autres acteurs (Partenaires Techniques et Financiers, ONG/AD, Organisations de la Société Civile, Opérateurs privés...) pour le financement des actions liées à la gestion des frontières ;
- l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et de formation des ressources humaines dans les domaines de la gouvernance des frontières.
- le renforcement des capacités techniques, logistiques, financières et humaines des structures de gestion des frontières et des acteurs frontaliers ;
- la création et l'opérationnalisation des structures de gestion des frontières au niveau régional et local ;
- l'instauration d'une stratégie de dialogue et de communication institutionnelle et éducative sur les questions de frontière à tous les niveaux et avec les cinq pays voisins (le Ghana, le Burkina, le Mali, la Guinée et le Libéria).

Au regard des défis sus cités l'élaboration de la **Politique Nationale de Gestion Intégrée des Frontières de la Côte d'Ivoire (PNGIF-CI)** devrait permettre la résolution de l'ensemble des problématiques liées aux frontières à travers :

- **le renforcement de la sécurité** par la protection des frontières, la défense de l'intégrité territoriale et la protection des citoyens et de leurs biens ;
- **la délimitation de façon précise des lignes frontalières** ;
- **la préservation d'un espace de paix dans les zones frontalières** favorisant la stabilité, la cohabitation pacifique entre les différentes composantes de la société ;
- **le renforcement de l'intégration socio-culturelle et économique** ;
- **le développement équilibré du territoire (réduction des disparités régionales)** ;
- la promotion des pôles économiques de développement régional qui confirme la nécessité du développement des espaces frontaliers tenant compte des dynamiques territoriales internes et sous régionales ;
- **la gestion optimale et la valorisation des ressources naturelles** dans l'objectif d'une exploitation durable (restauration et préservation des ressources naturelles, prise en compte et adaptation aux changements climatiques, lutte permanente contre la désertification) et profitable aux populations bénéficiaires (création de richesses et d'emplois) ;
- **la garantie de meilleures conditions de vie tenant compte de la libre circulation des personnes et des biens mais également de la lutte contre l'exploitation humaine** ;
- **le recours à la coopération transfrontalière bilatérale et locale** pour le règlement pacifique des différends frontaliers ;
- le renforcement de la diplomatie nationale et locale à travers des échanges, des concertations et des actions de coopération transfrontalière entre autorités locales administratives, collectivités territoriales et acteurs privés et société civile.

IV.3. Les priorités pour la gouvernance des frontières

Le diagnostic et les directives sous-régionales et continentales ainsi que les engagements internationaux auxquels la Côte d'Ivoire a souscrit, doivent permettre de mettre en œuvre les priorités d'intervention pour une gouvernance efficace et intégrée des frontières.

Ces axes prioritaires d'intervention doivent être portés principalement sur :

- **l'accélération et le renforcement du processus de délimitation/démarcation**, en mettant l'accent sur l'implication, la collaboration et la responsabilisation des différents acteurs clés;
- **le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs sécuritaires** à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de coopération et de coordination et un maillage des zones frontalières en postes de sécurité avancés et une plus grande implication et participation des populations dans la gestion des questions de sécurité frontalière ;
- **le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de sécurité maritime** à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de coopération et de coordination dans le cadre de lutte contre la piraterie maritime ;
- **le développement d'une stratégie de promotion des migrations régulières** et la création d'opportunités économiques d'emplois avec un accent sur l'accompagnement et l'insertion des migrants en adéquation avec le principe de la libre circulation des personnes et des biens dans les espaces d'intégration ;
- **l'élaboration de schémas d'aménagement et de développement des zones frontalières permettant l'organisation et la systématisation au niveau de l'État et des Collectivités territoriales de la prise en compte des priorités des zones frontalières** dans les dispositifs, les instruments et les mécanismes de planification/programmation, de financement et d'investissement.
- **le renforcement des capacités** des acteurs nationaux, régionaux et locaux pour **l'animation, la coordination, la gestion et le suivi des activités, initiatives et/ou projets** de coopération administrative et transfrontalière, tout comme les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques, humaines et financières des acteurs de gestion des frontières ;
- **l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de mobilisation et d'accroissement des ressources pour le financement** des investissements et autres actions de développement au profit des populations frontalières à travers le budget de l'État, des Collectivités territoriales et avec l'appui des Partenaires au développement et autres intervenants ;
- l'instauration d'une **véritable stratégie de dialogue et de communication institutionnelle, sociale et éducative sur les questions de frontière ainsi que sur les rôles et responsabilités** attendus des acteurs, les dispositifs législatifs et réglementaires, les procédures et autres informations et connaissances en vue d'une mobilisation et d'une participation accrue et dynamique aux activités de gestion des frontières.

V. LES SOLUTIONS PROPOSEES PAR LES ACTEURS TERRAIN POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DES FRONTIERES

Pour mieux adresser les problématiques liées à la gestion des zones frontalières, des recommandations ont été formulées dans les domaines ci-après.

V.1. La délimitation / démarcation

- délimiter toutes les frontières terrestres et maritimes pour clarifier les limites territoriales de l'Etat ;
- démarquer physiquement toutes les frontières terrestres et maritimes internationales ;
- soumettre conjointement les coordonnées géographiques et les traités bilatéraux/trilatéraux des frontières, à la CUA et à l'ONU pour enregistrement et archivage dans le Système d'Information sur les Frontières de l'Union africaine (SIFUA) ;
- prendre en charge les changements induits par la délimitation et la démarcation comme la perte de biens et d'infrastructures par les États ou de citoyens et les changements de nationalité conformément aux normes internationales, et éviter les atteintes aux droits de l'homme, y compris l'apatridie.

V.2. La coopération transfrontalière et gestion des conflits

V.2.1. La coopération transfrontalière

L'absence d'harmonisation des législations de la Côte d'Ivoire et ses pays voisins ainsi que le manque de coordination des actions des institutions en charge des frontières est à la base de faibles niveaux de responsabilisation et de surveillance des territoires ; cela se caractérise par des ressources insuffisantes, y compris les infrastructures et le personnel. Ainsi pour pallier à ces dysfonctionnements ; les acteurs frontaliers devront :

- renforcer la coopération intra-service dans les agences frontalières en développant des politiques nationales claires et complètes sur la gestion des frontières et en garantissant des structures organisationnelles adéquates et une mise en œuvre efficace des tâches et une communication intra-service.
- renforcer la coopération interservice entre les agences frontalières en définissant clairement les responsabilités de toutes les agences concernées par la gestion et la sécurité des frontières.
- renforcer la coopération bilatérale et internationale entre les acteurs frontaliers en concluant des conventions inter gouvernementales bilatérales et des accords bilatéraux entre les administrations des pays voisins, tels que des comités bilatéraux ou des patrouilles / formations conjointes.
- renforcer la coopération avec le secteur privé et les communautés frontalières en engageant la responsabilité sociale des entreprises privées notamment à travers la création des 'emplois et la fourniture des services dans les zones frontalières.

V.2.2. La prévention et résolution pacifique des conflits frontaliers

- prévenir, gérer et résoudre les conflits frontaliers en adoptant les instruments de paix et de sécurité à travers les conventions et les cadres juridiques et les mettre en œuvre sur le terrain ;
- mettre en place des mécanismes conjoints de prévention des conflits et l'alerte rapide dans la lutte contre les menaces dans les zones frontalières et établir des mécanismes conjoints convenus de façon bilatérale entre les parties concernées notamment un dispositif de suivi et d'information en vue de minimiser les tensions dès qu'elles surgissent ;
- sensibiliser les populations des zones frontalières sur les lois en vigueur et le rôle qu'ils peuvent jouer dans les efforts d'atténuation des conflits et dans la mise en œuvre des activités de gouvernance des frontières, y compris l'utilisation des mécanismes communautaires de résolution des conflits ;
- reconnaître la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) comme un outil de prévention des conflits ;
- trouver un mécanisme de réponse rapide pour prendre en charge les tensions dans les zones frontalières conjointement avec les agences de l'UA mandatées, prévenir l'escalade à travers la stabilisation et le suivi.

V.2.3. La gestion des conflits liés aux ressources naturelles partagées

- adopter et mettre en œuvre les instruments continentaux pertinents, y compris la Convention de Niamey et le Cadre Politique pour le Pastoralisme en Afrique ;
- initier, adopter et mettre en œuvre des accords sur la coopération transfrontalière aux niveaux régional, bilatéral et local pour réglementer l'utilisation conjointe des ressources naturelles partagées, y compris la prévention d'exploitation illégale des ressources partagées ;
- adopter des mesures appropriées pour assurer la subsistance et la sécurité humaine des populations affectées de la dégradation de l'environnement ;
- renforcer le rôle des autorités locales et la société civile dans la gestion commune des ressources transfrontalières telles que l'utilisation des zones forestières, de la faune, des points d'eau et de pâturages, en tenant compte particulièrement de la transhumance transfrontalière et en veillant à ce que les populations dans les zones de réception reçoivent des informations sur l'arrivée des animaux et s'y préparent en conséquence

V.3. L'aménagement et le développement des villes et villages frontaliers

L'amélioration de la qualité de vie des populations des zones frontalières passe par leur sécurité et le désenclavement des espaces frontaliers. A cette fin, il faut :

- entreprendre des initiatives nationales et locales de coopération transfrontalière dans les domaines du développement socio-économique ;
- mettre en place des mécanismes institutionnels et financiers pour soutenir la durabilité et la pérennisation des initiatives de développement au nom du principe de subsidiarité ;

- accélérer le développement et l'application des dispositions légales et des cadres institutionnels et organisationnels pour une large opérationnalisation de la coopération transfrontalière visant à développer les régions frontalières ;
- allouer des fonds suffisants pour financer des projets transfrontaliers, l'utilisation des synergies dans l'investissement avec les pays voisins et, si possible, établir des accords sur l'utilisation partagée des infrastructures et des services pour les communautés frontalières des deux pays ;
- renforcer les capacités des communautés dans le domaine de la gestion de projets transfrontaliers, et s'assurer que les activités relatives à la coopération transfrontalière sont effectivement conduites par les autorités locales et les communautés locales ;
- développer les capacités de plaidoyer des associations nationales et de la société civile locale et leur permettre de participer dans la gouvernance des zones frontalières ;
- encourager la mise en place de régimes de sécurité transfrontaliers locaux, y compris des systèmes de police communautaire et des mécanismes de règlement des différends transfrontaliers, tout en affirmant que la responsabilité première de la sécurité des frontières incombe aux autorités publiques ;
- faciliter le commerce interrégional, continental et international en mettant en œuvre des programmes d'investissement conjoints, la ZLEC, en promouvant des installations conjointes, telles que les postes frontières à guichet unique, et en adoptant des normes internationales pertinentes ;
- régulariser le commerce transfrontalier informel à petite échelle en réduisant les coûts de transaction pour les petits commerçants grâce à la mise en place et à la mise en œuvre complète de régimes commerciaux simplifiés et en soutenant la création / le renforcement des Associations de Commerçants Transfrontaliers (ACT).

V.4. La sécurité

L'insécurité liée aux frontières a deux causes principales. Le premier est la survenue de différends entre États ou communautés portant sur la revendication/contestation d'un territoire, d'une limite du territoire ou de la compétition autour des ressources naturelles partagées. La seconde est la présence de menaces et d'activités criminelles traversant les frontières et affectant des espaces transfrontaliers.

Ces deux causes de l'insécurité peuvent être liées lorsque les frontières imprécises et leur gestion engendrent des lacunes dans l'application de la loi ; laissant le terrain à des organisations criminelles, qui, à leur tour, peuvent utiliser les profits des activités illégales pour financer des groupes violents qui vont défier les États et menacer les populations. Pour une meilleure pacification des espaces frontaliers, il faudrait :

- améliorer la gestion de la sécurité frontalière en appliquant les principes et les mesures de la gestion coopérative des frontières et en veillant à ce que les organismes en charge de la gestion des frontières disposent des mandats adéquats, des capacités techniques et des ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques adoptées ;
- mettre en place des mécanismes conjoints de prévention des conflits et l'alerte rapide dans la lutte contre les menaces dans les zones frontalières et établir des mécanismes conjoints convenus de façon bilatérale entre les parties concernées notamment un dispositif de suivi et d'information en vue de minimiser les tensions dès qu'elles surgissent ;

- renforcer la participation communautaire et la sécurité des frontières en sensibilisant les communautés frontalières à la prévention des menaces et des délits et en les impliquant dans les programmes de sécurité communautaire ;
- renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale sur la sécurité, les menaces et la criminalité en adoptant la Convention de Niamey et d'autres instruments juridiques sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, comme le terrorisme, la piraterie et la contrebande ;
- lutter contre l'insécurité maritime, la piraterie, le déversement de déchets toxiques, la pêche illégale et l'exploitation illégale des ressources partagées en ratifiant, domestiquant et mettant en œuvre les instruments juridiques maritimes internationaux.

V.5. La migration

La création d'un cadre formel propice à la migration régulière devra tenir compte des initiatives sous-régionales et des instruments juridiques continentaux. Les dispositions consistent à :

- faciliter la migration légale et la mobilité transfrontalière par la mise en œuvre du cadre de politique migratoire de l'UA et du protocole sur la libre circulation ;
- établir des frontières sûres afin d'alléger les restrictions à la mobilité et aux interactions entre les communautés frontalières en fournissant des informations adéquates et accessibles sur les exigences, les défis et les opportunités de la migration pour la population en général, et pour les travailleurs migrants potentiels en particulier.

V.6. L'environnement et gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles telles que les ressources hydriques, halieutiques, forestières, minières, pétrolières, exige pour leur gouvernance, la prise des dispositions et la mise en place des outils encadrant leur exploitation. Cela suppose de :

- Elaborer des mécanismes juridiques, institutionnels et politiques de gestion concertée de ces ressources
- faciliter le dialogue et la concertation entre les États membres dans la conception et la réalisation des programmes et projets affectant ces ressources ;
- déterminer des règles communes relatives à la préservation et à la protection de l'environnement ;
- fixer les principes et les règles de prévention et de résolution des conflits liés à l'usage de ces ressources ;
- assurer la gestion intégrée de ces ressources partagées ;
- accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières entre les pays voisins tout en renforçant la gestion des aires protégées existantes ;
- mettre en place des actions concertées en vue d'éradiquer le braconnage et toute autre exploitation non durable dans la sous-région en y associant toutes les parties prenantes ;
- renforcer les capacités et l'intégration des autorités des parcs nationaux des pays voisins dans la gestion concertée ;
- réglementer l'accès des communautés locales et des peuples forestiers autochtones aux ressources forestières dans les parcs nationaux ;

- renforcer les capacités des structures techniques et celles des communautés à la base pour une meilleure gestion de ces ressources ;
- assurer la gestion intégrée des terres avec une approche participative en vue d'une utilisation durable de ces ressources ;
- responsabiliser les communautés locales dans la conservation et la protection de ces ressources ;
- naturelles y compris les écosystèmes fragiles, du ressort de leurs terroirs respectifs ;
- assurer la diversification des activités dans les zones touchées ou menacées en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations concernées et de la lutte contre la pauvreté.

VI. LES ORIENTATIONS POUR L'ORGANISATION DES ATELIERS REGIONAUX ET DES PANELS

VI.1. Les aspects à approfondir

- La notion de gouvernance intégrée des frontières ;
- Le renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- La coordination des activités et interventions étatiques et non étatiques aux frontières ;
- La sécurité humaine⁶ (économique, alimentaire, environnementale, personnelle, communauté, politique sanitaire) ;
- La prise en compte de la notion de "One Health" ou une seule santé (santé humaine, santé animale et environnementale) ;
- La gestion coopérative des frontières⁷ ;
- L'appropriation sociale de la PNGIF-CI par les populations et les autorités ;
- Les réponses à l'extrémisme violent et à la piraterie maritime ;
- La problématique de l'orpaillage illégal dans les zones frontalières ;
- La dégradation de l'environnement et de la biodiversité ;
- L'implication et la participation des communautés, des associations, de la société civile, des groupements d'intérêt économique à la vie aux frontières ;
- Le problématique de la sécurisation des frontières face aux nouvelles formes de criminalités transfrontalières (enlèvement et demande de rançons, terrorisme, orpaillage, trafic humain, migration irrégulière, trafic de stupéfiants et de produits pharmaceutiques, fuite des produits agricoles, etc.) ;
- Etc.

VI.2. Les éléments de la PNGIF-CI à partager avec les acteurs

VI.2.1. Les thématiques des groupes de travail pour les ateliers

Pour ce qui est des ateliers régionaux, onze (11) thématiques ont été retenues :

Thématique 1 : La délimitation/ démarcation des frontières ;

Thématique 2 : La coopération transfrontalière ;

Thématique 3 : La gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les espaces transfrontaliers

Thématique 4 : Le développement et l'équipement des espaces transfrontaliers

Thématique 5 : La sécurité et la migration

Thématique 6 : La gestion de la surveillance sanitaire transfrontalière

⁶ Définition du PNUD sur la sécurité humaine dans le rapport sur le développement humain de 1994

⁷ Pilier 4 de la stratégie de l'Union Africaine pour une meilleure gouvernance intégrée des frontières

Thématique 7 : Le renforcement des capacités des autorités administratives et des acteurs locaux

Thématique 8 : Les stratégies de mobilisation des ressources financières

Thématique 9 : Le pilotage politique, stratégique et opérationnel de la PNGIF-CI

Thématique 10 : Le suivi / évaluation de la PNGIF-CI

Thématique 11 : Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance des frontières

L'espace d'intervention de la PNGIF-CI est la zone frontalière comprenant : la région frontalière, le département frontalier, la commune frontalière, les villages, les campements et les populations frontaliers.

La zone d'intervention prioritaire de la PNGIF-CI est constituée par l'espace des communes frontalières qui sont les portes d'entrée en matière de planification de la mise en œuvre de la PNGIF-CI.

Cette politique nationale de gestion intégrée des frontières s'applique aux frontières terrestres, aériennes et maritimes de la Côte d'Ivoire.

VI.2.2. La vision de la PNGIF-CI

La vision de la Politique nationale de gestion intégrée des Frontières est : « ***La Côte d'Ivoire, un pays avec des zones frontalières transformées en des espaces de paix et de sécurité pour la promotion du développement économique, social, territorial, équilibré et durable et de la coopération transfrontalière, dans une dynamique d'intégration régionale à l'horizon 2030.*** »

VI.3. Le canevas méthodologique des travaux des groupes thématiques

1- Contexte et Justification

La mise en place de la PNGIF-CI a nécessité l'élaboration d'une note de cadrage qui sera validée au cours d'un atelier par l'ensemble des experts, des consultants et acteurs impliqués dans la gouvernance des frontières. Cet outil d'orientation stratégique et de gouvernance décline tout le processus d'élaboration de ladite politique.

Afin de faciliter l'organisation et le déroulement des ateliers régionaux qui permettraient d'identifier les problèmes et défis dans les espaces frontaliers à travers un diagnostic et un état des lieux, il importe d'établir un canevas méthodologique de conduite des travaux des groupes thématiques.

Ce canevas méthodologique retrace le déroulé des activités des ateliers régionaux. Les grandes phases des travaux devraient permettre d'aboutir aux documents de synthèse suivants :

- une fiche synthétique des travaux par thématique ;
- un plan d'actions détaillé par thématique ;
- le rapport de l'atelier.

2- Objectif général et spécifiques du canevas méthodologique

L'objectif général du canevas méthodologique est de faciliter la compréhension de la thématique aux experts et participants des groupes de réflexion.

De façon spécifique il s'agira de :

- répertorier ou faire l'inventaire des différents problèmes ou difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique dans les zones frontalières (diagnostic) ;
- examiner et analyser les causes (immédiates, structurelles et conjoncturelles) profondes des problèmes identifiés en lien avec la thématique ;
- faire des recommandations assorties d'un plan d'actions budgétisé.

3- Les composantes du canevas méthodologique

- **Le champ thématique (Ligne 1)**

Il sera question d'inscrire dans ce champ le thème qui a fait l'objet de réflexion.

- **Les problèmes identifiés (Ligne 2)**

Le but visé est d'identifier l'ensemble des problèmes liés à cette thématique et de comprendre pourquoi elle fait l'objet d'une attention particulière.

- **Les causes (Ligne 3)**

Il s'agit pourquoi problème identifié dans la thématique d'énumérer les causes conjoncturelles et structurelles. Les causes conjoncturelles sont des facteurs qui se rapportent à un événement, une situation et qui surviennent à un moment donné. Les causes structurelles sont les facteurs liés à l'organisation économique et sociale, aux politiques mises en œuvre, à l'inégale répartition des ressources, à la gouvernance et à la situation politique.

- **Les recommandations (Ligne 4)**

Les recommandations visent à dégager les grands axes de résolution des problèmes identifiés.

- **Les actions à mener (Ligne 5)**

C'est l'ensemble des diligences à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes identifiés.

- **Les activités liées à chaque action (Ligne 6)**

C'est la déclinaison concrète des actions.

- **Les indicateurs de performance (Ligne 7)**

Un jeu d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs est retenu pour faire le suivi et évaluation de chacune des activités de la thématique.

- **Les sources de vérification (Ligne 8)**

Les indicateurs sont sans utilité si leur état ne peut pas être vérifié. Dès lors, il s'agit de s'assurer que les sources de vérification existent ou existeront.

- **Les facteurs clés de succès (Ligne 9)**

Les facteurs clés de succès sous-tendent les éléments sur lesquels il faut s'appuyer pour atteindre les résultats attendus des actions à mener.

- **Les facteurs de risques (Ligne 10)**

Les facteurs de risques permettent d'aborder, de façon résumée, l'ensemble des préoccupations dont la non-prise en compte risque fortement de compromettre la réussite de la politique. Ces préoccupations concernent

d'une part l'appréciation des moyens à mettre en œuvre les conditions préalables (adhésion des acteurs institutionnels).

○ **Les acteurs de mise en œuvre (Ligne 11)**

Ce sont les ministères, structures et/ou personnes en charge d'assurer la conduite et la tenue effective des activités identifiées.

Fiche de synthèse des travaux du Groupe thématique	
Champ thématique	
Problèmes identifiés	1- 2- 3-
Causes	<u>Causes conjoncturelles :</u> 1- 2- 3-
	<u>Causes structurelles :</u> 1- 2- 3-
Recommandations	
Actions à mener	<u>Actions à court terme :</u> 1- 2- 3-
	<u>Actions à moyen terme :</u> 1- 2- 3-
	<u>Actions à long terme :</u> 1- 2- 3-
Activités liées à chaque action	<u>Activités à court terme :</u> 1- Au niveau central (Gouvernement, CNFCI) 2- Au niveau déconcentré (Administrations locales, corps préfectoral, élus locaux) 3- Au niveau des communautés frontalières, GIE et OSC 4- Au niveau inter-Etats
	<u>Activités à moyen terme :</u> 1- Au niveau central (Gouvernement, CNFCI) 2- Au niveau déconcentré (Administrations locales, corps préfectoral, élus locaux)

	<p>3- Au niveau des communautés frontalières, GIE et OSC</p> <p>4- Au niveau inter-Etats</p>
	<p><u>Activités à long terme :</u></p> <p>1- Au niveau central (Gouvernement, CNFCI)</p> <p>2- Au niveau déconcentré (Administrations locales, corps préfectoral, élus locaux)</p> <p>3- Au niveau des communautés frontalières, GIE et OSC</p> <p>4- Au niveau inter-Etats</p>
Indicateurs de performances	<p>1-</p> <p>2-</p> <p>3-</p>
Sources de vérification	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
Facteurs clés de succès	<p>-</p>
Facteurs de risque	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
Acteurs de mise en œuvre	<p><u>Acteurs responsables</u></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
	<p><u>Acteurs impliqués</u></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

Modèle de Plan d'actions

THEMATIQUE : _____

Actions	Activités	Responsable	Acteurs impliqués	Période d'exécution	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Coût estimatif	Sources de financement
Action 1 :	1.1-							
	1.2-							
	1.3-							
	1.4-							
Action 2 :	2.1-							
	2.2-							
Action 3:	3.1-							
	3.2-							
Action 4 :	4.1-							
	4.2-							

CONCLUSION

La Politique Nationale de Gestion Intégrée des Frontières de la Côte d'Ivoire (PNGIF-CI) est un outil de référence en matière de gestion des frontières. Elle s'inscrit dans le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) adopté à Addis-Abeba en Éthiopie le 7 juin 2007 par la Conférence des Ministres africains en vue d'apporter des réponses politiques, pacifiques et durables aux tensions transfrontalières et faire de ces espaces, des passerelles d'intégration entre les peuples.

Ce document de cadrage est un plan d'actions cohérent et réalisable permettant d'améliorer la gouvernance administrative et sécuritaire des espaces frontaliers afin de faciliter et soutenir la délimitation et la démarcation des frontières, de renforcer la coopération transfrontalière et les accords transfrontaliers.

En prélude à son élaboration, le Secrétariat Exécutif de la CNFCI a diligenté une mission de pré-collecte de données aussi bien qualitatives que quantitatives dans les localités frontalières afin de faire un diagnostic sommaire dans six (6) localités frontalières. Ces localités ont été sélectionnées sur la base d'un échantillonnage à choix raisonné.

A l'issue de la pré-collecte, les données traitées et analysées ont mis en évidence les dysfonctionnements et les insuffisances que connaissent les localités visitées. Ces données ont montré la nécessité d'engager une réforme profonde et globale de la gouvernance des frontières.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire de Pré-collecte _ Autorités administratives _ Zones frontalières

Questionnaire Pré-collecte_Autorités administratives_Zones frontalières

Juillet 2021 - Secrétariat Exécutif-CNFCI

IDENTIFICATION

1. Pays frontalier

1. Ghana 2. Burkina Faso 3. Mali 4. Guinée 5. Libéria 6. Façade Maritime

2. Région

3. Département

4. Sous-préfecture

ACTIVITES ET INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

5. Quelles sont les différentes organisations sociales de la circonscription ?

6. Existe-il un foyer des jeunes dans la localité?

1. OUI 2. NON

7. Existe-il un espace ou aire de jeu dans la localité?

1. OUI 2. NON

8. Existe-il un marché dans la localité?

1. OUI 2. NON

9. Existe-il une église dans la localité?

1. OUI 2. NON

10. Existe-il une mosquée construite en dur dans la localité?

1. OUI 2. NON

DELIMITATION ET DEMARCATIION

11. Quelle est la distance entre votre circonscription et la frontière?

12. Nature de la frontière

1. Terrestre 2. Fluviale 3. Maritime

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

13. Existe-il des éléments physiques matérialisant cette frontière?

1. OUI 2. NON

14. Eléments physiques matérialisant la frontière avec le pays voisin

1. Plante d'arbres 2. Bornes géodésiques 3. Cours d'eau 4. Mer 5. hale de fous 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si l'élément matérialisant = "OUI"

15. Si autres précisez s'il vous plaît

16. Avez-vous connaissance d'un document d'archives de la sous-préfecture qui porte sur la limite de la frontière avec le pays voisin ?
 1. OUI 2. NON

17. Si OUI, est-il disponible?
 1. OUI 2. NON

18. Si OUI, Ce document d'archives est-il exploitable?
 1. OUI 2. NON

19. Quel est le village(ou campement) du pays voisin le plus proche de la sous-préfecture?

20. Distance entre ce village (ou campement) du pays voisin et la frontière

21. Quelle est la circonscription administrative du pays voisin la plus proche de votre sous-préfecture?

22. Distance entre cette circonscription administrative du pays voisin et la frontière

23. Existe-t-il des points de passages officiels pour traverser la frontière?
 1. OUI 2. NON

24. Si OUI; donnez le nombre et citez ce(s) point(s) de passage officiel(s)

La question n'est pertinente que si exist(pass_off) = "OUI"

25. Avez-vous connaissance des points de passage non officiels pour traverser la frontière?
 1. OUI 2. NON

26. Si OUI, combien en avez-vous identifié?

La question n'est pertinente que si exist(pass_nonoff) = "OUI"

COOPERATION TRANSFRONTALIERE

27. Vous arrivent-ils souvent d'avoir des rencontres avec vos homologues du pays voisin?
 1. OUI 2. NON 3. NSP

28. Existe-t-il un cadre de concertation entre autorités administratives locales frontalières et celles du pays voisin?
 1. OUI 2. NON 3. NSP

29. Si OUI, quelle est la nature de ce cadre de concertation ?
 1. Formel 2. Informel 3. En cours de formalisation 4. NSP

30. Dans quel(s) domaines s'effectue cette concertation transfrontalière ?

<input type="checkbox"/> 1. règlement de conflits fonciers	<input type="checkbox"/> 2. règlement de conflits agriculteurs-éleveurs	<input type="checkbox"/> 3. sécurité
<input type="checkbox"/> 4. santé	<input type="checkbox"/> 5. éducation	<input type="checkbox"/> 6. socio-culturel
<input type="checkbox"/> 7. sportif	<input type="checkbox"/> 8. environnemental	<input type="checkbox"/> 9. gestion des ressources forestières
<input type="checkbox"/> 10. gestion de cours d'eau	<input type="checkbox"/> 11. gestion de ressources minières	<input type="checkbox"/> 12. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

31. Avez-vous déjà participé à un renforcement de capacités sur la gestion des frontières?
 1. OUI 2. NON 3. NSP

32. Quelles sont les principales ethnies parlées dans la localité?

33. Quelles sont les ethnies parlées de part et d'autre de la frontière ?

34. Rencontrez-vous des problèmes avec les populations et les autorités administratives du pays voisin ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

35. Si OUI, quels sont les conflits les plus récurrents que vous rencontrez dans l'espace frontalier?

- | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| 1. foncier | 2. agriculteur-éleveur | 3. religieux |
| 4. conjugal | 5. cohabitation | 6. insécurité |
| 7. dégradation de l'environnement | 8. gestion de place au marché | 9. violation des textes réglementaires |
| 10. autres | | |

Ordonnez 10 réponses.

La question n'est pertinente que si existonita = "OUI"

36. Quels sont les moyens de règlement en cas de conflits?

37. Existe-t-il des projets frontaliers à impact transfrontalier dont bénéficient les populations?

1. OUI 2. NON 3. NSP

38. Si oui, dans quel(s) domaine(s)?

GESTION DE RESSOURCES NATURELLES

39. Existe-t-il des aires protégées partagées avec le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NSP

40. Si OUI; citez les

La question n'est pertinente que si existonita = "OUI"

41. Existe-t-il des cours d'eau partagés avec le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NSP

42. Si OUI; citez les

La question n'est pertinente que si existonita = "OUI"

43. Existe-t-il des cas d'exploitation illégale des aires protégées dans votre localité ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

44. La législation du pays voisin favorise-t-elle cette exploitation illégale?

1. OUI 2. NON 3. NSP

45. Existe-t-il des cas d'exploitation illégale de ressources halieutiques dans votre localité ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

46. La législation du pays voisin favorise-t-elle cette exploitation illégale?

1. OUI 2. NON 3. NSP

47. La localité est-elle confrontée à la problématique de l'orpaillage illégal?

1. OUI 2. NON 3. NSP

48. Quels sont les impacts de cette situation sur l'environnement et la vie des population ?

49. Est-ce que des gens pratiquent encore des techniques de brûlure de terres (feux de brousse) pour les cultures ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

50. Existe-t-il des cas de dégâts de cultures liés à la transhumance ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

51. Existent-ils des couloirs de transhumance ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

52. Si OUI, sont-ils fonctionnels ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

ELECTRICITE ET ENERGIE

53. Combien de villages frontaliers de votre circonscription sont-ils électrifiés ?

54. Quelle en est la principale source ?

1. CIE (Etat) 2. Electricité fournie par le pays voisin 3. Groupe électrogène ou Energie solaire(Privé)

Ordonnez 3 réponses.

55. Est-ce que les populations des pays voisins viennent s'approvisionner en sources d'énergie dans le village ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

56. Quelles sources de combustible les ménages utilisent-ils pour la cuisine ?

1. électricité 2. gaz butane 3. pétrole 4. charbon de bois 5. fagot 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

57. D'où s'approvisionnent les ménages en source de combustible ?

1. Côte d'Ivoire 2. Pays voisin

58. Est-ce que les populations des pays voisins viennent s'approvisionner en sources de combustible dans la localité ?

1. OUI 2. NON

HYDRAULIQUE

59. La localité possède-t-elle une source d'eau potable ?

1. OUI 2. NON

60. Quelle en est la source ?

1. SODECI (Etat) 2. château d'eau 3. hydrauliques villageoises améliorées 4. pompes villageoises manuelles 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

61. Si Autres, Précisez lesquelles

62. D'où s'approvisionnent les ménages en eau potable ?

1. Côte d'Ivoire 2. Pays voisin

63. Est-ce que les populations des pays voisins viennent s'approvisionner en eau potable dans le village ?

1. OUI 2. NON 3. NSP

EDUCATION-PRESCOLAIRE

64. Existe-t-il un établissement préscolaire dans la localité ?

1. OUI 2. NON

65. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. très bon état 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état

La question n'est pertinente que si arabitaprazool = "OUI"

66. Est-il fréquenté par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NSP

67. Nombre de classes

68. Nombre d'élèves dans l'établissement

69. Nombre d'enseignants

70. L'établissement préscolaire est-il équipé en

1. logements pour les enseignants 2. latrines 3. fontaines d'eau 4. cantine scolaire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

EDUCATION-PRIMAIRE

71. Existe-t-il une école primaire dans la localité?

1. OUI 2. NON

72. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. très bon état 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état

La question n'est pertinente que si arabitaprazool = "OUI"

73. Est-il fréquenté par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NSP

74. Nombre de classes

75. Nombre d'élèves dans l'établissement

76. Nombre d'enseignants

77. L'établissement primaire est-il équipé en

1. logements pour les enseignants 2. latrines 3. fontaines d'eau 4. cantine scolaire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

EDUCATION- ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

78. Existe-t-il un établissement d'enseignement secondaire dans la localité?

1. OUI 2. NON

79. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. très bon état 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état

La question n'est pertinente que si arabitaprazool = "OUI"

80. Est-il fréquenté par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NSP

81. Nombre de classes

82. Nombre d'élèves dans l'établissement secondaire

83. Nombre de professeurs

84. L'établissement d'enseignement secondaire est-il équipé en

1. logements pour le personnel d'encadrement 2. latrines 3. fontaines d'eau 4. cantine scolaire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

MEDIA & TELECOMMUNICATION

85. La circonscription est-elle couverte par:

1. radio locale 2. radio nationale 3. radio internationale

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

86. SI OUI, donnez la qualité de réception de la fréquence pour la radio locale

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existradio = "radio locale"

87. SI OUI, donnez la qualité de réception de la fréquence pour les radios nationales

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existradio = "radio locale"

88. SI OUI, donnez la qualité de réception de la fréquence pour les radios internationales

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existradio = "radio locale"

89. Arrive-t-il d'avoir des interférences avec les chaînes de radio du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NSP

90. La circonscription est-elle couverte par:

1. télévision nationale 2. télévisions étrangères

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

91. SI OUI, donnez la qualité de réception de la fréquence pour la télévision nationale

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existradio = "radio locale"

92. Arrive-t-il d'avoir des interférences avec les chaînes de télévision du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NSP

93. Par quels réseaux de télécommunication votre circonscription est-elle couverte ?

1. réseaux nationaux 2. réseaux du pays voisin

94. La circonscription est couverte par les réseaux de télécommunication (réseaux nationaux):

1. CI-Télécom 2. Orange CI 3. MTN CI 4. Moov Africa

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

95. Qualité de réception du signal de CI-Télécom

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existradio_fix_mobil = "CI-Télécom"

96. Qualité de réception du signal de Orange CI

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

97. Qualité de réception du signal de MTN CI

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

98. Qualité de réception du signal de Moov Africa

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

99. En cas d'absence des réseaux nationaux, quel(s) réseau(x) de téléphonie est utilisé(s) par les populations des zones frontalières de la circonscription ?

LA SECURITE ET LA MIGRATION

100. Existe-t-il un poste de police frontière dans la localité?

1. OUI 2. NON

101. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état 7. autres

La question n'est pertinente que si ExistPatPolc = "OUI"

102. Y-a-t-il un officier supérieur?

1. OUI 2. NON

103. Nombre d'agents de la police nationale

104. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents?

1. OUI 2. NON

105. Si oui, citez les

1. motorcycle 2. tricycle 3. voiture classique 4. Pick up (4x4) 5. camion de transport 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si ExistMoyMobpolc = "OUI"

106. Si autres, précisez

107. Sont-ils dotés du matériel informatique et des moyens de communication?

1. OUI 2. NON

108. Si oui; cochez les éléments

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. ordinateurs | <input type="checkbox"/> 2. machines dactylo | <input type="checkbox"/> 3. imprimantes | <input type="checkbox"/> 4. scanners |
| <input type="checkbox"/> 5. connexion internet | <input type="checkbox"/> 6. téléphones fixes | <input type="checkbox"/> 7. talkie-walkie | <input type="checkbox"/> 8. téléphones mobiles |
| <input type="checkbox"/> 9. téléphones satellitaires | <input type="checkbox"/> 10. radio de communication | <input type="checkbox"/> 11. autres | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si ExistMoyCompolc = "OUI"

109. Si autres, précisez

110. Si non existant, préciser la distance au poste de police frontière le plus proche

La question n'est pertinente que si ExistPatPolc = "NON"

111. Existe-t-il un poste frontière de la gendarmerie nationale dans la localité?

1. OUI 2. NON

112. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état 7. autres

La question n'est pertinente que si ExistPatPolc = "OUI"

113. Y-a-t-il un officier supérieur?

1. OUI 2. NON

114. Nombre d'agents de la gendarmerie nationale

115. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents?

1. OUI 2. NON

116. Si oui, citez les

1. motorcycle 2. tricycle 3. quadricycle TT 4. Pick up (4X4) 5. camion de transport 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si existPasPolice = "OUI"

117. Si Autres, Précisez

118. Sont-ils dotés du matériel informatique et des moyens de communication ?

1. OUI 2. NON

119. Si oui, cochez les éléments

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. ordinateurs | <input type="checkbox"/> 2. machines dactylo | <input type="checkbox"/> 3. imprimantes | <input type="checkbox"/> 4. scanners |
| <input type="checkbox"/> 5. connexion internet | <input type="checkbox"/> 6. téléphones fixes | <input type="checkbox"/> 7. talkie-walkie | <input type="checkbox"/> 8. téléphones mobiles |
| <input type="checkbox"/> 9. téléphones satellitaires | <input type="checkbox"/> 10. radio de communication | <input type="checkbox"/> 11. autres | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si existPasPolice = "OUI"

120. Si autres, précisez

121. Si non existant, précisez la distance au poste frontière de gendarmerie le plus proche

La question n'est pertinente que si existPasPolice = "NON"

122. Existe-t-il un poste frontière de la douane ivoirienne dans la localité ?

1. OUI 2. NON

123. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité ?

1. en construction 2. nouveau 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état 7. autres

La question n'est pertinente que si existPasPolice = "OUI"

124. Y-a-t-il un officier supérieur ?

1. OUI 2. NON

125. Nombre d'agents au poste frontière douanier

126. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents ?

1. OUI 2. NON

127. Si OUI, citez les

1. motorcycle 2. tricycle 3. quadricycle TT 4. Pick up (4X4) 5. camion de transport 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si existPasPolice = "OUI"

128. Si autres, précisez

129. Sont-ils dotés de matériel informatique et des moyens de communication ?

1. OUI 2. NON

130. Si oui, cochez les éléments

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. ordinateurs | <input type="checkbox"/> 2. machines dactylo | <input type="checkbox"/> 3. imprimantes | <input type="checkbox"/> 4. scanners |
| <input type="checkbox"/> 5. connexion internet | <input type="checkbox"/> 6. téléphones fixes | <input type="checkbox"/> 7. talkie-walkie | <input type="checkbox"/> 8. téléphones mobiles |
| <input type="checkbox"/> 9. téléphones satellitaires | <input type="checkbox"/> 10. radio de communication | <input type="checkbox"/> 11. autres | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si existPasPolice = "OUI"

131. Si autres, précisez

132. Si non existant, précisez la distance au poste frontière des douanes ivoiriennes le plus proche

La question n'est pertinente que si ExistPasPolc = "NON"

133. Existe-t-il un poste frontière des eaux et forêts dans la localité?

1. OUI 2. NON

134. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état 7. autres

La question n'est pertinente que si ExistPasPolc = "OUI"

135. Y-a-t-il un officier supérieur?

1. OUI 2. NON

136. Nombre d'agents au poste frontière des eaux et forêts

137. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents?

1. OUI 2. NON

138. Si oui, citez les

1. motocycle 2. ticycle 3. quadricycle TT 4. Pickup (4X4) 5. camion de transport 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si existmoyemobpolc = "OUI"

139. Si autres, précisez

140. Sont-ils dotés du matériel informatique et des moyens de communication?

1. OUI 2. NON

141. Si oui, cochez les éléments

1. ordinateurs 2. machines dactylo 3. imprimantes 4. scanners
 5. connexion internet 6. téléphones fixes 7. talkie-walkie 8. téléphones mobiles
 9. téléphones satellitaires 10. radio de communication 11. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si existmoycompolc = "OUI"

142. Si autres, précisez

143. Si non existant, précisez la distance au poste frontière des eaux et forêts le plus proche

La question n'est pertinente que si ExistPasPolc = "NON"

144. Existe-t-il un poste frontière des affaires maritimes et portuaires dans la localité?

1. OUI 2. NON

145. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état 7. autres

La question n'est pertinente que si ExistPasPolc = "OUI"

146. Y-a-t-il un officier supérieur?

1. OUI 2. NON

147. Nombre d'agents au poste frontière des affaires maritimes et portuaires

148. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents?

1. OUI 2. NON

149. Si oui, citez les

1. motorcycle 2. tricycle 3. quadricycle TT 4. pick up (4X4) 5. camion de transport 6. jetky
 7. Bateau Vedette 8. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si ExistMoyMobilité = "OUI"

150. Si autres, précisez

151. Sont-ils dotés du matériel informatique et des moyens de communication?

1. OUI 2. NON

152. Si oui, cochez les éléments

1. ordinateurs 2. machines dactylo 3. imprimantes 4. scanners
 5. connexion internet 6. téléphones fixes 7. talkie-walkie 8. téléphones mobiles
 9. téléphones satellitaires 10. radio de communication 11. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si ExistMatPois = "OUI"

153. Si autres, précisez

154. Si non existant, précisez la distance au poste frontière des affaires maritimes et portuaires le plus proche

La question n'est pertinente que si ExistPois = "NON"

155. Existe-t-il un poste frontière de la marine nationale dans la localité?

1. OUI 2. NON

156. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état 7. autres

La question n'est pertinente que si ExistPois = "OUI"

157. Y-a-t-il un officier supérieur?

1. OUI 2. NON

158. Nombre d'agents au poste frontière de ma marine nationale

159. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents?

1. OUI 2. NON

160. Si oui, citez les

1. motorcycle 2. tricycle 3. quadricycle TT 4. pick up (4X4) 5. camion de transport 6. jetky
 7. Bateau Vedette 8. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si ExistMoyMobilité = "OUI"

161. Si autres, précisez

162. Sont-ils dotés du matériel informatique et des moyens de communication?

1. OUI 2. NON

163. Si oui, cochez les éléments

1. ordinateurs 2. machines dactylo 3. imprimantes 4. scanners
 5. connexion internet 6. téléphones fixes 7. talkie-walkie 8. téléphones mobiles
 9. téléphones satellitaires 10. radio de communication 11. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si ExistPa/Poic = "OUI"

164. Si autres, précisez

165. Si non existant, précisez la distance au poste frontière de la marine nationale le plus proche

La question n'est pertinente que si ExistPa/Poic = "NON"

166. Existe-t-il un détachement de l'armée ivoirienne dans la localité?

1. OUI 2. NON

167. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état 7. autres

La question n'est pertinente que si ExistPa/Poic = "OUI"

168. Y-a-t-il un officier supérieur?

1. OUI 2. NON

169. Nombre d'agents au poste frontière de détachement de l'armée ivoirienne

170. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents?

1. OUI 2. NON

171. Si oui, citez les

1. moto 2. tricycle 3. quadricycle TT 4. pick up (4X4) 5. camion de transport 6. Bateau Vedette 7. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si ExistMo/MoPois = "OUI"

172. Si autres, précisez

173. Sont-ils dotés du matériel informatique et des moyens de communication?

1. OUI 2. NON

174. Si oui, Cochez les éléments

1. ordinateurs 2. machines dactylo 3. imprimantes 4. scanners
 5. connexion internet 6. téléphones fixes 7. talkie-walkie 8. téléphones mobiles
 9. téléphones satellitaires 10. radio de communication 11. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si ExistMo/MoPois = "OUI"

175. Si autres, précisez

176. Si non existant, précisez la distance au poste frontière de détachement de l'armée le plus proche

La question n'est pertinente que si ExistPa/Poic = "NON"

177. Existe-t-il des cas d'homicides dans la localité?

1. OUI 2. NON

178. Existe-t-il des cas d'infanticides dans la localité

1. OUI 2. NON

179. Existe-t-il des cas de viols sur la petite enfance ?

1. OUI 2. NON

180. Existe-t-il des de travail forcé des enfants?

1. OUI 2. NON

181. Existe-t-il des cas de trafic transfrontalier d'enfants?

1. OUI 2. NON

182. Existe-t-il des cas de vols et de kidnapping d'enfants?

1. OUI 2. NON

183. Existe-t-il des cas d'agressions physiques sur les femmes?

1. OUI 2. NON

184. Existe-t-il des cas d'agressions sexuelles sur les femmes?

1. OUI 2. NON

185. Existe-t-il des cas de vols de tout genre

1. OUI 2. NON

186. Existe-t-il des cas d'accidents de la route?

1. OUI 2. NON

187. Existe des points de passages frontières utilisés par les criminels

1. OUI 2. NON

188. Existe-t-il des cas de destruction de biens publics?

1. OUI 2. NON

189. Si OUI, quelles ont été les raisons?

La question n'est pertinente que si on répond à la question = "OUI"

190. La migration constitue-t-elle une préoccupation de votre localité

1. OUI 2. NON

191. Etes-vous satisfait des contrôles de nos agents frontaliers

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Plutôt satisfait 4. Tout à fait satisfait

192. Comment qualifiez la collaboration entre vous et les forces de défense et de sécurité?

1. très mauvaise 2. mauvaise 3. passable 4. moyennement bon 5. bon 6. excellent 7. très excellent

193. Donnez les raisons s'il vous plaît

ROUTES - VOIES - PISTES

194. Est-ce que les voies reliant la sous-préfecture aux villages frontaliers sont bitumées?

1. OUI 2. NON 3. NSP

195. Quel est la distance en kilomètre des voies bitumées ?

196. Quel est la distance en kilomètre des voies non bitumées reliant la sous-préfecture aux villages frontaliers ?

197. Quel est l'état de ces routes?

1. Très bon état 2. Bon état 3. praticable 4. Mauvais état 5. Très mauvais état 6. Non praticable

GESTION SANITAIRE - GENERALITES

198. Combien de cas de la COVID 19 avez-vous enregistré depuis l'apparition de la pandémie de mars 2020 à ce jour, dans les villages frontaliers ?

199. Combien de personnes décédées de la COVID avez-vous enregistré depuis l'apparition de la pandémie de mars 2020 à ce jour ?

200. Combien de personnes se sont déjà fait vaccinées contre la COVID 19 dans la localité?

201. Combien de jeunes filles mineurs contractent une grossesse ?

202. Combien de filles sont excisées ?

203. Combien de personnes ont-ils souscrit à la couverture maladie universelle?

204. Combien de cas de la maladie fistule comptez-vous ?

205. Y-a-t-il eu une campagne de sensibilisation et de dépistage de la fistule ?

1. OUI 2. NON

206. Combien de cas de cancer du col de l'utérus comptez-vous ?

207. Y-a-t-il eu une campagne de sensibilisation et de dépistage sur le cancer du col de l'utérus ?

1. OUI 2. NON

208. Existe-t-il des services vétérinaires privées et/ou publiques ?

1. OUI 2. NON

209. Quelles sont les espèces animales pris en compte par ses services vétérinaires ?

210. Existe-t-il des pharmacies vétérinaires ?

1. OUI 2. NON

211. La localité possède-t-elle combien de centre de santé?

GESTION SANITAIRE - DISPENSAIRE

212. la localité dispose-t-elle d'un dispensaire rural?

1. OUI 2. NON

213. Si OUI, Donnez le niveau de fonctionnalité

1. en construction 2. nouveau 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état 7. autres

La question n'est pertinente que si on répond "OUI"

214. Niveau de fréquentation du dispensaire rural par les populations locales

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

215. Niveau de fréquentation du dispensaire rural par les populations du pays voisin

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

216. Nombre d'agents de santé dans le dispensaire rurale

217. Personnel de santé dans le dispensaire rurale

1. médecin(s) 2. infirmiers(ères) 3. sages-femmes 4. aides-soignants(es)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

218. Equipement mobilier du dispensaire

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. alimentation électrique | <input type="checkbox"/> 2. bureau médecin | <input type="checkbox"/> 3. bureau infirmiers |
| <input type="checkbox"/> 4. salle d'attente | <input type="checkbox"/> 5. chaises pour patients/visiteurs | <input type="checkbox"/> 6. chambres pour patients |
| <input type="checkbox"/> 7. bureau meuble 3 saisons | <input type="checkbox"/> 8. placard/armoires | <input type="checkbox"/> 9. étagère |
| <input type="checkbox"/> 10. fauteuil roulant | <input type="checkbox"/> 11. brancard | <input type="checkbox"/> 12. four d'incinération |
| <input type="checkbox"/> 13. poubelle à pédale | | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

219. Equipement salle de soins du dispensaire

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1. solution hydro-alcoolique pour les mains | <input type="checkbox"/> 2. autoclave de stérilisation | <input type="checkbox"/> 3. gants propres |
| <input type="checkbox"/> 4. cathéters | <input type="checkbox"/> 5. pansements | <input type="checkbox"/> 6. tables de pansement |
| <input type="checkbox"/> 7. porte sérum | <input type="checkbox"/> 8. stéthoscope | <input type="checkbox"/> 9. spéculums |
| <input type="checkbox"/> 10. otoscopes | <input type="checkbox"/> 11. thermomètre | <input type="checkbox"/> 12. tensiomètre |
| <input type="checkbox"/> 13. glucomètre | <input type="checkbox"/> 14. tests de grossesses urinaires | <input type="checkbox"/> 15. tests de dépistage |
| <input type="checkbox"/> 16. partogramme | <input type="checkbox"/> 17. chambres pour parturientes | <input type="checkbox"/> 18. chambres pour patients |
| <input type="checkbox"/> 19. lits et matelas pour patients | <input type="checkbox"/> 20. salles d'accouchement | <input type="checkbox"/> 21. lits d'accouchement |
| <input type="checkbox"/> 22. urinoir homme | <input type="checkbox"/> 23. urinoir femme | <input type="checkbox"/> 24. tubulures d'aspiration |
| <input type="checkbox"/> 25. unité d'aspiration | <input type="checkbox"/> 26. extracteur de mucus | <input type="checkbox"/> 27. ballon masque néonatal |
| <input type="checkbox"/> 28. masque à oxygène | <input type="checkbox"/> 29. bouteille d'oxygène | <input type="checkbox"/> 30. seringue |
| <input type="checkbox"/> 31. bandelettes urinaires | <input type="checkbox"/> 32. lamelciseaux stérilisés | <input type="checkbox"/> 33. filpne pour cordon ombilical |
| <input type="checkbox"/> 34. serviettes hygiéniques pour la mère | <input type="checkbox"/> 35. serviettes propres | <input type="checkbox"/> 36. balance pese bébé |
| <input type="checkbox"/> 37. balance pese personne | <input type="checkbox"/> 38. sachet de solution intraveineuse | <input type="checkbox"/> 39. ocytoque injectable |
| <input type="checkbox"/> 40. sulfate de magnésium injectable | <input type="checkbox"/> 41. antibiotiques pour la mère | <input type="checkbox"/> 42. antibiotiques pour l'enfant |
| <input type="checkbox"/> 43. antihypertenseurs | <input type="checkbox"/> 44. four d'incinération | <input type="checkbox"/> 45. poubelle à pédale |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

220. Si NON; Précisez la distance avec le dispensaire rural le plus proche de la localité

221. Ce dispensaire se trouve dans le pays voisin?

1. OUI 2. NON

GESTION SANITAIRE - MATERNITE

222. la localité dispose-t-elle d'une maternité rurale?

1. OUI 2. NON

223. Si OUI, Donnez le niveau de fonctionnalité

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

La question n'est pertinente que si existentielle = "OUI"

224. Niveau de fréquentation de la maternité rurale par les populations locales

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

225. Niveau de fréquentation de la maternité rurale par les populations du pays voisin

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

226. Nombre d'agents de santé dans la maternité rurale

227. Personnel de santé dans la maternité rurale

1. médecin(s) 2. infirmiers(ères) 3. sages-femmes 4. aides-soignants(es) 5. filles de salle

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

228. Equipement mobilier de la maternité rurale

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. alimentation électrique | <input type="checkbox"/> 2. bureau médecin | <input type="checkbox"/> 3. bureau infirmiers |
| <input type="checkbox"/> 4. salle d'attente | <input type="checkbox"/> 5. chaises pour patients/visiteurs | <input type="checkbox"/> 6. chambres pour patients |
| <input type="checkbox"/> 7. bureau meuble 3 caisson | <input type="checkbox"/> 8. placard/armoires | <input type="checkbox"/> 9. étagère |
| <input type="checkbox"/> 10. fauteuil roulant | <input type="checkbox"/> 11. brancard | <input type="checkbox"/> 12. four d'incinération |
| <input type="checkbox"/> 13. poubelle à pédale | | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

229. Equipement salle de soins de la maternité rurale

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1. solution hydro-alcoolique pour les mains | <input type="checkbox"/> 2. autoclave de stérilisation | <input type="checkbox"/> 3. gants propres |
| <input type="checkbox"/> 4. cathéters | <input type="checkbox"/> 5. pansements | <input type="checkbox"/> 6. bandes de pansement |
| <input type="checkbox"/> 7. porte sérum | <input type="checkbox"/> 8. stéthoscope | <input type="checkbox"/> 9. spéculums |
| <input type="checkbox"/> 10. obscopes | <input type="checkbox"/> 11. thermomètre | <input type="checkbox"/> 12. tensiomètre |
| <input type="checkbox"/> 13. glucomètre | <input type="checkbox"/> 14. tests de grossesses urinaires | <input type="checkbox"/> 15. tests de dépistage |
| <input type="checkbox"/> 16. partogramme | <input type="checkbox"/> 17. chambres pour parturientes | <input type="checkbox"/> 18. chambres pour patients |
| <input type="checkbox"/> 19. lits et matelas pour patients | <input type="checkbox"/> 20. salles d'accouchement | <input type="checkbox"/> 21. lits d'accouchement |
| <input type="checkbox"/> 22. urinoir homme | <input type="checkbox"/> 23. urinoir femme | <input type="checkbox"/> 24. tubulures d'aspiration |
| <input type="checkbox"/> 25. unité d'aspiration | <input type="checkbox"/> 26. extracteur de mucus | <input type="checkbox"/> 27. ballon masque néonatal |
| <input type="checkbox"/> 28. masque à oxygène | <input type="checkbox"/> 29. bouteille d'oxygène | <input type="checkbox"/> 30. seringue |
| <input type="checkbox"/> 31. bandelettes urinaires | <input type="checkbox"/> 32. lambeaux stériles | <input type="checkbox"/> 33. filpne pour cordon ombilical |
| <input type="checkbox"/> 34. serviettes hygiéniques pour la mère | <input type="checkbox"/> 35. serviettes propres | <input type="checkbox"/> 36. balance pese bébé |
| <input type="checkbox"/> 37. balance pese personne | <input type="checkbox"/> 38. sachet de solution intraveineuse | <input type="checkbox"/> 39. ocytocolin injectable |
| <input type="checkbox"/> 40. sulfate de magnésium injectable | <input type="checkbox"/> 41. antibiotiques pour la mère | <input type="checkbox"/> 42. antibiotiques pour l'enfant |
| <input type="checkbox"/> 43. antihypertenseurs | <input type="checkbox"/> 44. four d'incinération | <input type="checkbox"/> 45. poubelle à pédale |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

230. Si NON; Précisez la distance avec la maternité rurale le plus proche de la localité

231. Cette maternité se trouve dans le pays voisin?

1. OUI 2. NON

GESTION SANITAIRE - DEPOT DE PHARMACIE

232. La localité possède un dépôt de pharmacie

1. OUI 2. NON

233. Si OUI, Donnez le niveau de fonctionnalité

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

La question n'est pertinente que si état/pharmacie = "OUI"

234. Niveau de fréquentation du dépôt de pharmacie par les populations locales

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

235. Niveau de fréquentation du dépôt de pharmacie par les populations du pays voisin

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

236. Nombre d'agents de santé dans le dépôt de pharmacie

237. Personnel de santé dans le dépôt de pharmacie

1. médecin(s) 2. pharmacien(s) 3. auxiliaires en pharmacie 4. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

238. Equipement mobilier du dépôt de pharmacie

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1. alimentation électrique | <input type="checkbox"/> 2. bureau médecin/pharmacien | <input type="checkbox"/> 3. bureau auxiliaires en pharmaciens |
| <input type="checkbox"/> 4. salle d'attente | <input type="checkbox"/> 5. chaises pour patients/visiteurs | <input type="checkbox"/> 6. bureau meuble 3 caisson |
| <input type="checkbox"/> 7. placard/armoire | <input type="checkbox"/> 8. étagère | <input type="checkbox"/> 9. poubelle à pédale |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

239. Si NON; Précisez la distance avec le dépôt de pharmacie rurale le plus proche de la localité

240. Ce dépôt de pharmacie se trouve dans le pays voisin?

1. OUI 2. NON

GESTION SANITAIRE - Antenne INHP

241. La localité possède une antenne de l'INHP

1. OUI 2. NON

242. Si OUI, Donnez le niveau de fonctionnalité

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

La question n'est pertinente que si exist(phmbcal) = "OUI"

243. Nombre d'agents de santé dans l'antenne de l'INHP

244. Si NON; Précisez la distance avec l'antenne de l'INHP la plus proche de la localité

245. Ce dépôt de pharmacie se trouve dans le pays voisin?

1. OUI 2. NON

Annexe 2 : Questionnaire de Pré-collecte _ Populations _ Zones frontalières

Questionnaire Pré-collecte Population Zones frontalières

Juillet 2021 - Secrétariat Exécutif-CNFCI

IDENTIFICATION

1. Pays frontalier

1. Ghana 2. Burkina Faso 3. Mali 4. Guinée 5. Libéria 6. Façade Maritime

2. Région

1. Sud-Comoé 2. Indenié-Djuablin 3. Boukiani 4. Folon 5. Tonkpi 6. Cavally

3. Département

1. Tiapoum 2. Agribliékro 3. Doropo 4. Minignan 5. Siplou 6. Toulepieu

4. Sous-préfecture

1. Nouarou 2. Damé 3. Danaa 4. Sokoro 5. Siplou 6. Tibily

5. Village ou Campement

1. Nouarou 2. Kotkossou 3. Danaa 4. Sokoro 5. Campement de Kpéaba 6. Pèhèkan-barrage

ELECTRICITE - COMBUSTIBLE - EAU

6. Le village est-il alimenté en électricité?

1. OUI 2. NON

7. Quelle en est la(les) source(s)?

1. CIE (Etat) 2. Electricité fournie par le pays voisin 3. Groupe électrogène & panneau Solaire (Privé)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si électrif = "OUI"

8. Le niveau de coupure d'électricité avec la CIE

1. très fréquemment 2. fréquemment 3. occasionnellement 4. rarement 5. très rarement 6. pas encore

La question n'est pertinente que si électrif = "OUI"

9. Existe-t-il des ménages qui n'ont aucune source d'électricité?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

10. Quels combustibles les ménages utilisent-ils pour la cuisine?

1. électricité 2. gaz butane 3. pétrole 4. charbon de bois 5. bois à brûler 6. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

11. Avez-vous une source d'eau potable dans la localité?

1. OUI 2. NON

12. Si OUI; Quelle en est la source ?

1. SODECI (Etat) 2. château d'eau 3. hydrauliques villageoises améliorées 4. pompes villageoises manuelles 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

13. Le niveau de coupure d'eau courante avec la SODECI

1. très fréquemment 2. fréquemment 3. occasionnellement 4. rarement 5. très rarement 6. pas encore

14. Qualité de l'eau consommée

1. Mauvaise 2. Passable 3. Moyenne 4. Bonne 5. Excellente

ACTIVITES ET INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

15. Existe-t-il une association/coopérative de

1. transporteurs 2. commerçants 3. agriculteurs 4. éleveurs 5. pêcheurs 6. orpailleurs 7. artisans
 8. femmes 9. jeunes

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

16. Parmi ces associations, lesquelles sont fonctionnelles?

1. transporteurs 2. commerçants 3. agriculteurs 4. éleveurs 5. pêcheurs 6. orpailleurs 7. artisans
 8. femmes 9. jeunes

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

17. Existe-il un foyer des jeunes construit dans la localité?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

18. Existe-t-il un centre de refuge pour femmes vulnérables?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

19. Existe-il un espace ou aire de jeu dans la localité?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

20. La localité est dotée de :

1. Marché 2. Boulique 3. Superette 4. Unité de moulins 5. Unité de broyeuses

21. Bâtiments de culte

1. Mosquée 2. Eglise 3. Temple Bouddhiste 4. Autres

22. Autres, précisez

THEME 1: DELIMITATION ET DEMARCATION

23. Avez-vous connaissance de la limite de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

24. Nature de la frontière

1. Terrestre 2. Fluviale 3. Maritime

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

25. Existents-ils des éléments physiques matérialisant cette frontière ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

26. Si OUI, lesquels?

1. Aucun 2. Plants d'arbres 3. Bornes géodésiques 4. Cours d'eau 5. Mer 6. haie de feurs 7. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si Existmoymaterialfront = "OUI"

27. Si autres précisez s'il vous plaît

28. Existents-ils des points de passage officiels?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

29. Si OUI, combien en avez-vous identifiés?

30. Existents-ils des points de passage non officiels?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

31. Si OUI, combien en avez-vous identifiés?

La question n'est pertinente que si existpass_nonoff = "OUI"

32. Des points de passage officiels et non-officiels; lesquels sont les plus utilisés?

1. Les points de passage officiels 2. Les points de passage non-officiels

33. Pouvez-vous donner les raisons de ce choix ?

THEME 2: COOPERATION TRANSFRONTALIERE

34. Partagez-vous des liens et/ou des intérêts avec les villages/populations du pays voisin ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

35. De quelle nature sont ces liens et/ou intérêts ?

1. famille(s) 2. maison(s) 3. terres cultivables 4. même rites et coutumes 5. même groupe ethnique

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

36. Participez vous aux activités socio-culturelles et/ou sportives avec le village voisin du pays limitrophe?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

37. Si OUI, lesquelles?

38. Militez-vous dans certaines associations des populations du pays voisin?

1. oui 2. non

39. Si OUI, quelle est la nature de ce cadre de concertation avec les populations du pays voisin?

1. Formel 2. Informel 3. autres

40. Si autres ; précisez s'il vous plaît

41. Dans quel(s) domaines s'effectue cette coopération?

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. règlement de conflits fonciers | <input type="checkbox"/> 2. règlement de conflits agriculteurs-éleveurs | <input type="checkbox"/> 3. sécurité |
| <input type="checkbox"/> 4. santé | <input type="checkbox"/> 5. éducation | <input type="checkbox"/> 6. socio-culturel |
| <input type="checkbox"/> 7. sportif | <input type="checkbox"/> 8. environnemental | <input type="checkbox"/> 9. gestion des ressources forestières |
| <input type="checkbox"/> 10. gestion de cours d'eau | <input type="checkbox"/> 11. commerce | <input type="checkbox"/> 12. emploi |
| <input type="checkbox"/> 13. énergie | <input type="checkbox"/> 14. autres | |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

42. Quelles sont les principales ethnies dans la localité?

43. Quelles sont les principales ethnies parlées de part et d'autre de la frontière?

44. La différence de la langue constitue-t-elle un frein à la communication ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

45. A quelle fréquence se font vos rencontres?

1. très fréquemment 2. fréquemment 3. souvent 4. rare 5. très rare 6. pas encore

46. Rencontrez-vous des problèmes avec les personnes du pays voisins?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

47. Si OUI, quels types de problèmes sont les plus récurrents?

1. Incier 2. agriculteur-éleveur 3. religieux 4. conjugal 5. social 6. environnemental
 7. sécurité 8. place dans le marché

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si existante = "OUI"

48. Par quel(s) canal(aux) sont réglés ces problèmes?

1. autorités religieuses 2. autorités coutumières 3. autorités préfectorales 4. autorités judiciaires
 5. commun accord des protagonistes 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

49. Si autres, précisez s'il vous plaît:

50. Avez-vous connaissance des difficultés qui pourraient empêcher la traversée de la frontière?

51. Avez-vous connaissance d'une infrastructure construite par un pays tiers et utilisée par les populations des deux pays?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

52. Vous arrive-t-il de faire des réunions sur la gestion des frontières avec les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

53. Avez-vous déjà participé à une réunion sur la gestion des frontières?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

54. Vendez-vous vos produits dans le village voisin du pays limitrophe?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

55. Si OUI, lesquels?

56. Approvisionnez-vous en produits pour vos besoins quotidiens dans le village voisin du pays limitrophe?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

57. Si OUI, lesquels?

58. Fréquentez-vous un ou plusieurs services de l'autre côté de la frontière?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

59. Si OUI, lesquels?

1. Dispensaire 2. Maternité 3. Dépôt de pharmacie
 4. Ecole primaire 5. Enseignement secondaire générale 6. Centre de formation professionnelle
 7. Marché 8. Electricité 9. Eau potable

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

60. A quelle fréquence?

1. très fréquemment 2. fréquemment 3. occasionnellement 4. rarement 5. très rarement 6. pas encore

61. Donnez en les raisons ?

62. les populations du pays limitrophe fréquent-elles un ou plusieurs services de votre village?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

63. Si OUI, lesquels?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Dispensaire | <input type="checkbox"/> 2. Maternité | <input type="checkbox"/> 3. Dépôt de pharmacie |
| <input type="checkbox"/> 4. Ecole primaire | <input type="checkbox"/> 5. Enseignement secondaire générale | <input type="checkbox"/> 6. Centre de formation professionnelle |
| <input type="checkbox"/> 7. Marché | <input type="checkbox"/> 8. Electricité | <input type="checkbox"/> 9. Eau potable |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

64. A quelle fréquence?

1. très fréquemment 2. fréquemment 3. occasionnellement 4. rarement 5. très rarement 6. pas encore

65. Donnez en les raisons ?

THEME 3: GESTION DE RESSOURCES NATURELLES

66. Existe-t-il des aires protégées dans votre localité?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

67. Existe-t-il des aires protégées partagées avec le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

68. Existe-il des cours d'eau dans votre localité?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

La question n'est pertinente que si exist_lauprivatig = "OUI"

69. Existe-il des cours d'eau partagés avec le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

La question n'est pertinente que si exist_lauprivatig = "OUI"

70. Existe-t-il des cas d'exploitation illégale de ressources halieutiques dans votre localité ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

71. Si OUI; qui sont les auteurs?

1. Ivoiriens 2. ressortissants du pays voisin 3. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si exist_lauprivatig = "OUI"

72. Existe-t-il des cas d'exploitation illégale de ressources forestières dans votre localité ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

73. Si OUI; qui sont les auteurs?

1. Ivoiriens 2. ressortissants du pays voisin 3. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

La question n'est pertinente que si exist_lauprivatig = "OUI"

74. Existe-t-il des cas de contamination des eaux et/ou des terres par :

1. mercure(orpillage) 2. pesticides obsolètes et déchets associés 3. autres produits chimiques

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

75. Est-ce que des gens pratiquent encore des techniques de brûlure de terres pour les cultures?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

76. Existe-t-il des écouloirs de transhumance ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

77. Existe-t-il des cas de dégâts de cultures liés à la transhumance illégales

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

THEME 4: DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DES ESPACES FRONTALIERS / EDUCATION

78. La localité est-elle dotée d'un

1. établissement préscolaire 2. établissement d'école primaire 3. établissement d'enseignement secondaire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

EDUCATION - PRES COLAIRE

79. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité de l'école préscolaire?

1. en construction 2. très bon état 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état

80. L'établissement préscolaire est doté de:

1. logements pour les enseignants 2. latrines 3. bornes d'eau 4. cantine scolaire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

81. Est-ce que l'établissement de votre localité est fréquenté par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

82. Les enseignants sont-ils en effectif suffisant pour les classes?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

83. Vos populations fréquentent l'établissement de la localité du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

84. Niveau de satisfaction de la qualité de l'enseignement

1. Pas du tout satisfait 2. Peu satisfait 3. Plutôt satisfait 4. Tout à fait satisfait

EDUCATION - PRIMAIRE

85. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité de l'école primaire?

1. en construction 2. très bon état 3. bon état 4. dégradé 5. mauvais état 6. très mauvais état

86. L'établissement primaire est doté de:

1. logements pour les enseignants 2. latrines 3. bornes d'eau 4. cantine scolaire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

87. Est-ce que l'établissement de votre localité est fréquenté par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

88. Les enseignants sont-ils en effectif suffisant pour les classes?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

89. Vos populations fréquentent l'établissement de la localité du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

90. Niveau de satisfaction de la qualité de l'enseignement

1. Pas du tout satisfait 2. Peu satisfait 3. Plutôt satisfait 4. Tout à fait satisfait

EDUCATION - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

91. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité de l'établissement secondaire?

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état 7. très mauvais état 8. autres

92. L'établissement d'enseignement secondaire est doté de:

1. logements pour les enseignants 2. latrines 3. bornes d'eau 4. cantine scolaire

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

93. Est-ce que l'établissement de votre localité est fréquenté par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

94. Les enseignants sont-ils en effectif suffisant pour les classes?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

95. Vos populations fréquentent l'établissement de la localité du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

96. Niveau de satisfaction de la qualité de l'enseignement

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Plutôt satisfait 4. Tout à fait satisfait

THEME 4: DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DES ESPACES FRONTALIERS / MEDIA & TELECOMMUNICATION

97. La circonscription est-elle couverte par:

1. radio locale 2. radio nationale 3. radio internationale

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

98. Si OUI, donnez la qualité de réception de la fréquence pour la radio locale

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existeur (enregistré) = "OUI"

99. Si OUI, donnez la qualité de réception de la fréquence pour les radios nationales

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existeur (enregistré) = "OUI"

100. Si OUI, donnez la qualité de réception de la fréquence pour les radios internationales

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existeur (enregistré) = "OUI"

101. Arrive-t-il d'avoir des interférences avec les chaînes de radio du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

102. La circonscription est-elle couverte par:

1. Télévision nationale 2. Télévisions étrangères

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

103. Si OUI, donnez la qualité de réception de la fréquence pour la télévision nationale

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

La question n'est pertinente que si existeur (enregistré) = "OUI"

104. Arrive-t-il d'avoir des interférences avec les chaînes de télévision du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

105. Par quels réseaux de télécommunication votre circonscription est-elle couverte ?

1. réseaux nationaux 2. réseaux du pays voisin

106. La circonscription est couverte par les réseaux de télécommunication (réseaux nationaux):

1. CI-Télécom 2. Orange CI 3. MTN CI 4. Moor Africa

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

107. Qualité de réception du signal de CI-Télécom

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

108. Qualité de réception du signal de Orange CI

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

109. Qualité de réception du signal de MTN CI

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

110. Qualité de réception du signal de Moor Africa

1. très bonne 2. bonne 3. passable 4. faible 5. très faible 6. aucun signal

111. En cas d'absence des réseaux nationaux, quel(s) réseau(s) de téléphonie est utilisé(s) par les populations des zones frontalières de la circonscription ?

112. Captez-vous le signal du réseau du pays voisin dans la localité :

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

113. Niveau de qualité de réception du signal réseau du pays voisin :

1. très mauvais 2. mauvais 3. passable 4. moyen 5. bon 6. excellent 7. très excellent

La question n'est pertinente que si existe une population = "OUI"

THEME 5: LA SECURITE ET LA MIGRATION

114. La localité est-elle dotée d'un poste de :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Police nationale | <input type="checkbox"/> 2. Gendarmerie nationale |
| <input type="checkbox"/> 3. Douanes ivoiriennes | <input type="checkbox"/> 4. Eau et forêts |
| <input type="checkbox"/> 5. Affaires maritimes et portuaires/marine nationale | <input type="checkbox"/> 6. Détachement de l'armée ivoirienne |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

POSTE - POLICE NATIONALE

115. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité ?

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

116. Existe-t-il des agents dans le poste de police frontière ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

117. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

118. Sont-ils dotés du matériel informatique et des moyens de communication ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

119. Si non existant, précisez la distance au poste de police frontière le plus proche

120. Niveau de qualité des relations entre les populations et les policiers

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Peu satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Tout à fait satisfait

POSTE - GENDARMERIE NATIONALE

121. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité ?

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

122. Existe des agents de la gendarmerie nationale dans ce poste frontière ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

123. Existe-t-il des moyens de mobilité pour ces agents ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

124. Sont-ils dotés du matériel informatique et des moyens de communication ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

125. Si non existant, précisez la distance au poste frontière de gendarmerie le plus proche

126. Niveau de qualité des relations entre les populations et les gendarmes

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Peu satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Tout à fait satisfait

POSTE - DOUANES IVOIRIENNES

127. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

128. Existe-t-il des agents douaniers au poste frontière ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

129. Si non existant, précisez la distance au poste frontière des douanes ivoiriennes le plus proche

130. Niveau de qualité des relations entre les populations et les douaniers

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Peu satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Tout à fait satisfait

POSTE - EAUX ET FORÊTS

131. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

132. Existe des agents eaux et forêts au poste frontière?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

133. Si non existant, précisez la distance au poste frontière des eaux et forêts le plus proche

134. Niveau de qualité des relations entre les populations et les agents des eaux et forêts

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Peu satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Tout à fait satisfait

POSTE AFFAIRES MARITIMES ET PORTUAIRES

135. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

136. Existe-t-il des agents des affaires maritimes et portuaires?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

137. Si non existant, précisez la distance au poste frontière de la marine nationale le plus proche

138. Qualité des relations entre les populations et les agents des affaires maritimes et portuaires

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Peu satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Tout à fait satisfait

POSTE - MARINE NATIONALE

139. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

140. Existe-t-il des agents de la marine nationale au poste frontière?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

141. Si non existant, précisez la distance au poste frontière de la marine nationale le plus proche

142. Niveau de qualité des relations entre les populations et les agents de garde maritime

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Peu satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Tout à fait satisfait

POSTE - DETACHEMENT DE L'ARMEE IVOIRIENNE

143. Si OUI, quel est son niveau de fonctionnalité?

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

144. Existe-t-il des agents du détachement de l'armée ivoirienne au poste frontière?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

145. Si non existant, précisez la distance au poste frontière de détachement de l'armée le plus proche

146. Niveau de qualité des relations entre les populations et les militaires

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Peu satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Tout à fait satisfait

SECURITE - GENERALITES

147. Existe-t-il des cas d'homicides/meurtres dans la localité?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

148. Existe-t-il des cas d'infanticides dans la localité

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

149. Existe-t-il des cas de viols sur la petite enfance ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

150. Existe-t-il des cas de travail forcé des enfants?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

151. Existe-t-il des cas de trafic transfrontalier d'enfants?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

152. Existe-t-il des cas de vols et de kidnapping d'enfants?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

153. Existe-t-il des cas d'agressions physiques sur les femmes?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

154. Existe-t-il des cas d'agressions sexuelles sur les femmes?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

155. Existe-t-il des cas de vols de tout genre

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

156. Existe-t-il des cas d'accidents de la route?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

157. Existe des points de passages frontières utilisés par les criminels

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

158. Existe-t-il des cas de destruction de biens publics?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

159. Si OUI, quelles ont été les raisons?

La question n'est pertinente que si exist/det/bien public = "OUI"

160. La migration constitue-t-elle une préoccupation de votre localité

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

161. Niveau de satisfaction des contrôles de nos agents frontaliers de défense et sécurité :

1. Pas du tout satisfait 2. Plutôt pas satisfait 3. Peu satisfait 4. Plutôt satisfait 5. Tout à fait satisfait

162. Niveau de sentiment de sécurité :

1. sécurité 2. peu en sécurité 3. pas en sécurité 4. pas du tout en sécurité

THEME 6: LA GESTION SANITAIRE FRONTALIERE

163. Connaissez des personnes dans votre localité qui ont contracté la COVID 19 ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

164. Des personnes sont-elles décédées de la COVID dans votre localité ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

165. Des personnes se sont-elles déjà faites vacciner contre la COVID 19 dans la localité ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

166. Existe-t-il des jeunes filles mineurs qui ont contracté une grossesse ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

167. Des filles se font-elles encore excisées dans votre localité ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

168. Des personnes ont-elles souscrit à la couverture maladie universelle ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

169. Des femmes contractent-elles de la maladie fistule dans votre localité ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

170. Y-a-t-il eu une campagne de sensibilisation et de dépistage de la fistule ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

171. Des femmes ont-elles contracté le cancer du col de l'utérus dans votre localité ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

172. Y-a-t-il eu une campagne de sensibilisation et de dépistage sur le cancer du col de l'utérus ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

173. Existe-t-il des services vétérinaires privés et/ou publics ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

174. Quelles sont les espèces animales pris en compte par ses services vétérinaires ?

175. Existe-t-il des pharmacies vétérinaires ?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

176. La localité est-elle dotée de centre de santé :

1. Dispensaire rural 2. Maternité rurale 3. Dépôt de pharmacie 4. Antenne de l'INHP

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

GESTION SANITAIRE - DISPENSAIRE

177. Si OUI, Donnez le niveau de fonctionnalité :

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

178. Fréquentez-vous régulièrement ce centre de santé :

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

179. Est-elle fréquentée par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

180. Niveau de l'équipement, pour vous le dispensaire rural est

1. Pas du tout équipé 2. Pas équipé 3. Peu équipé 4. Bien équipé 5. Tout à fait équipé

181. le dispensaire rural possède

1. médecins 2. infirmiers 3. sages-femmes 4. aides-soignants(es)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

182. Si NON; appréciez la distance avec le dispensaire rural le plus proche de la localité

1. Tout près 2. Près 3. Loin 4. Très loin

183. Ce dispensaire se trouve dans le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

GESTION SANITAIRE - MATERNITE

184. Si OUI, Donnez le niveau de fonctionnalité

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

185. Fréquentez-vous régulièrement cette maternité?

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

186. Est-elle fréquentée par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

187. Niveau de l'équipement, pour vous la maternité rurale est

1. Pas du tout équipée 2. Pas équipée 3. Peu équipée 4. Bien équipée 5. Tout à fait équipée

188. le personnel de la maternité rurale comprend

1. médecins 2. infirmiers 3. sages-femmes 4. aides-soignants(es)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

189. Si NON; appréciez la distance avec la maternité rurale le plus proche de la localité

1. Tout près 2. Près 3. Loin 4. Très loin

190. Cette maternité se trouve dans le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

GESTION SANITAIRE - DEPOT DE PHARMACIE

191. Si OUI, Donnez le niveau de fonctionnalité

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

192. Fréquentez-vous régulièrement ce dépôt de pharmacie?

1. Pas encore 2. Rarement 3. Occasionnellement 4. Assez souvent 5. Très souvent

193. Est-elle fréquentée par les populations du pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

194. Niveau de l'équipement, pour vous dépôt de pharmacie rural est

1. Pas du tout équipé 2. Pas équipé 3. Peu équipé 4. Bien équipé 5. Tout à fait équipé

195. Le dépôt de pharmacie rural possède

1. pharmaciens 2. auxiliaires en pharmacie

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

196. Si NON; appréciez la distance avec le dépôt de pharmacie rurale le plus proche de la localité

1. Tout près 2. Prox 3. Loin 4. Très loin

197. Ce dépôt de pharmacie se trouve dans le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

GESTION SANITAIRE - Antenne INHP

198. Si OUI, Donnez le niveau de fonctionnalité

1. en construction 2. nouveau 3. très bon état 4. bon état 5. dégradé 6. mauvais état
 7. très mauvais état 8. autres

199. L'antenne de l'INHP compte-t-elle des agents?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

200. Si NON; appréciez la distance avec l'antenne de l'INHP la plus proche de la localité

1. Tout près 2. Prox 3. Loin 4. Très loin

201. Ce antenne de l'INHP se trouve-t-elle dans le pays voisin?

1. OUI 2. NON 3. NE SAIS PAS

DIVERS

202. Connaissez-vous la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI)?

1. OUI 2. NON 3. PAS SÛRE

203. Par quel moyen

1. radio 2. télévision 3. réseau sociaux 4. affiches 5. prospectus 6. flyers
 7. de Bouche à Oreille 8. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

204. Savez-vous ce qu'elle fait?

1. OUI 2. NON

Questionnaire _ Collecte de données _ Zones frontalières _ En fonction des Corporations

Août 2021

IDENTIFICATION

1. Pays frontalier	<input type="checkbox"/> 1. Ghana <input type="checkbox"/> 2. Burkina <input type="checkbox"/> 3. Mali <input type="checkbox"/> 4. Guinée <input type="checkbox"/> 5. Libéria <input type="checkbox"/> 6. Façade Maritime
2. Région	<input type="checkbox"/> 1. Sud-cosmé <input type="checkbox"/> 2. Indénié-Djuablin <input type="checkbox"/> 3. Bounkani <input type="checkbox"/> 4. Folon <input type="checkbox"/> 5. Tonkpi <input type="checkbox"/> 6. Façade Maritime
3. Département.....	<input type="checkbox"/> 1. Tiapoum <input type="checkbox"/> 2. Agribiléko <input type="checkbox"/> 3. Doropo <input type="checkbox"/> 4. Minignan <input type="checkbox"/> 5. Sipilou <input type="checkbox"/> 6. Toulepleu
4. Sous-préfecture	<input type="checkbox"/> 1. Nouamou <input type="checkbox"/> 2. Damé <input type="checkbox"/> 3. Danoa <input type="checkbox"/> 4. Sokoro <input type="checkbox"/> 5. Sipilou <input type="checkbox"/> 6. Tiobly
5. Village ou campement.....	<input type="checkbox"/> 1. Nouamou <input type="checkbox"/> 2. Kotokoussou <input type="checkbox"/> 3. Danoa <input type="checkbox"/> 4. Sokoro <input type="checkbox"/> 5. Campement de Kpéaba <input type="checkbox"/> 6. Péhékan-barrage

CORPORATION DES TRANSPORTEURS

6. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le domaine de transport ?	<div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div>
7. Dans votre métier, rencontrez-vous souvent des problèmes avec vos confrères du pays voisin ?	<input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON
8. Si OUI, lesquels ?	<div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div> <p style="font-size: small; margin-top: 5px;"><i>La question n'est pertinente que si problème/frayance = "OUI"</i></p>
9. Quelles sont les recommandations / propositions que vous pouvez faire pour résoudre ce/ces problèmes ?	<div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div>
10. Les revenus générés dans votre métier vous permettent-ils de subvenir à vos besoins et ceux de votre famille ?	<input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON
11. Existe-il des cadres d'échange et de coopération entre vous et vos homologues de l'autre côté de la frontière ?	<input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON

12. Si OUI, citer les et donner leurs objets

La question n'est pertinente que si cadrechangevansp = "OUI"

13. Quel est l'effet ou l'impact positif de la frontière sur votre corporation ?

14. Quel est l'effet ou l'impact négatif de la frontière sur votre corporation ?

CORPORATION DES ELEVEURS

15. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le domaine de l'élevage ?

16. Dans votre domaine, rencontrez-vous souvent des problèmes avec vos confrères du pays voisin ?

1. OUI 2. NON

17. Si OUI, lesquels ?

La question n'est pertinente que si problemepaysvoisn = "OUI"

18. Quelles sont les recommandations / propositions que vous pouvez faire pour résoudre ce/s problèmes ?

19. Les revenus générés dans votre métier vous permettent-ils de subvenir à vos besoins et ceux de votre famille ?

1. OUI 2. NON

20. Existe-il des cadres d'échange et de coopération entre vous et vos homologues de l'autre côté de la frontière ?

1. OUI 2. NON

21. Si OUI, citer les et donner leurs objets

La question n'est pertinente que si cadrechangelev = "OUI"

22. Quel est l'effet ou l'impact positif de la frontière sur votre corporation ?

23. Quel est l'effet ou l'impact négatif de la frontière sur votre corporation ?

CORPORATION DES AGRICULTEURS

24. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le domaine de l'agriculture ?

25. Dans votre domaine, rencontrez-vous souvent des problèmes avec vos confrères du pays voisin ?

1. OUI 2. NON

26. Si OUI, lesquels ?

La question n'est pertinente que si problème/pays voisin = "OUI"

27. Quelles sont les recommandations / propositions que vous pouvez faire pour résoudre ces problèmes ?

28. Les revenus générés dans votre métier vous permettent-ils de subvenir à vos besoins et ceux de votre famille ?

1. OUI 2. NON

29. Existe-il des cadres d'échange et de coopération entre vous et vos homologues de l'autre côté de la frontière ?

1. OUI 2. NON

30. Si OUI, citer les et donner leurs objets

La question n'est pertinente que si cadre échange = "OUI"

31. Quel est l'effet ou l'impact positif de la frontière sur votre corporation ?

32. Quel est l'effet ou l'impact négatif de la frontière sur votre corporation ?

CORPORATION DES ARTISANS

33. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le domaine de l'artisanat ?

<p>34. Dans votre domaine, rencontrez-vous souvent des problèmes avec vos confrères du pays voisin ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p>
<p>35. Si OUI, lesquels ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div> <p><i>La question n'est pertinente que si problème(s) voisin(s) = "OUI"</i></p>
<p>36. Quelles sont les recommandations / propositions que vous pouvez faire pour résoudre ce/ces problèmes ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>
<p>37. Les revenus générés dans votre métier vous permettent-ils de subvenir à vos besoins et ceux de votre famille ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p>
<p>38. Existe-il des cadres d'échange et de coopération entre vous et vos homologues de l'autre côté de la frontière ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p>
<p>39. Si OUI, citer les et donner leurs objets</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div> <p><i>La question n'est pertinente que si cadre(s) existant(s) = "OUI"</i></p>
<p>40. Quel est l'effet ou l'impact positif de la frontière sur votre coopération ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div>
<p>41. Quel est l'effet ou l'impact négatif de la frontière sur votre coopération ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div>
<p>CORPORATION DES PECHEURS</p>	
<p>42. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le domaine de la pêche ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>
<p>43. Dans votre domaine, rencontrez-vous souvent des problèmes avec vos confrères du pays voisin ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p>
<p>44. Si OUI, lesquels ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div> <p><i>La question n'est pertinente que si problème(s) voisin(s) = "OUI"</i></p>

<p>45. Quelles sont les recommandations / propositions que vous pouvez faire pour résoudre ces/ces problèmes ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 94px;"></div>
<p>46. Les revenus générés dans votre métier vous permettent-ils de subvenir à vos besoins et ceux de votre famille ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p>
<p>47. Existe-il des cadres d'échange et de coopération entre vous et vos homologues de l'autre côté de la frontière ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p>
<p>48. Si OUI, citer les et donner leurs objets</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div> <p><i>La question n'est pertinente que si cadrechangpecheux = "OUI"</i></p>
<p>49. Quel est l'effet ou l'impact positif de la frontière sur votre coopération ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 70px;"></div>
<p>50. Quel est l'effet ou l'impact négatif de la frontière sur votre coopération ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 60px;"></div>

ASSOCIATION DES JEUNES

<p>51. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le fonctionnement de votre association de jeunes ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 95px;"></div>
<p>52. Avez-vous connaissance de l'existence d'une association de jeunes dans la localité du pays voisin ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p>
<p>53. Si OUI, Avez-vous déjà mené une / des activités conjointes avec cette / ces associations de jeunes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p> <p><i>La question n'est pertinente que si problemefpayvoind = "OUI"</i></p>
<p>54. Existe-il des cadres d'échange et de coopération entre vous et vos homologues de l'autre côté de la frontière ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1. OUI <input type="checkbox"/> 2. NON</p>
<p>55. Si OUI, citer les et donner leurs objets</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div> <p><i>La question n'est pertinente que si cadrechangjeun = "OUI"</i></p>
<p>56. Quel est l'effet ou l'impact positif de la frontière sur votre coopération ?</p>	<div style="border: 1px solid black; height: 65px;"></div>

57. Quel est l'effet ou l'impact négatif de la frontière sur votre corporation ?

ASSOCIATION DES FEMMES

58. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le fonctionnement de votre association de femmes ?

59. Avez-vous connaissance de l'existence d'une association de femmes dans la localité du pays voisin ?

1. OUI 2. NON

60. Si OUI, Avez-vous déjà mené une / des activités conjointes avec cette / ces associations de femmes ?

1. OUI 2. NON

La question n'est pertinente que si problème/réponse = "OUI"

61. Existe-il des cadres d'échange et de coopération entre vous et vos homologues de l'autre côté de la frontière ?

1. OUI 2. NON

62. Si OUI, citer les et donner leurs objets

La question n'est pertinente que si cadre/exchange = "OUI"

63. Quel est l'effet ou l'impact positif de la frontière sur votre corporation ?

64. Quel est l'effet ou l'impact négatif de la frontière sur votre corporation ?

Annexe 4 : Quelques images de la mission de pré-collecte

- **Frontière Côte d'Ivoire – Ghana // Localité de Nouamou**

- Localité de Nouamou



Echanges avec le sous-préfet de Nouamou



Echanges avec le responsable de l'éducation de Nouamou



Lagune Tanoé

- **Frontière Côte d'Ivoire – Ghana // Localité de Damé / Kotokossou**

- Localité de Damé / Kotokossou



Sous-préfecture de Damé



Echanges avec Madame le sous-préfet de Damé



Echanges avec la communauté villageoise de Kotokossou

- **Frontière Côte d'Ivoire – Burkina / Localité de Doropo / Danoa**
 - **Sous-préfecture de Doropo**



Commandant de Brigade de Doropo



Echanges _ Responsable administratif de Doropo



Echanges avec le Directeur Départemental de l'agriculture de Doropo

- **Sous-préfecture de Danoa**



Echanges avec les responsables d'association de Danoa



Site de la société SANTAMINE à Danoa

- Frontière Côte d'Ivoire – Mali / Localité de Minignan / Sokoro



Adjudant des eaux et forêts



Infirmier centre de santé rural
de Sokoro



Président des jeunes de Sokoro



Présidente des femmes de
Sokoro



Poste mixte de Sokoro



Rivière Gbononzon / Frontière
naturelle CI - Mali

- **Frontière Côte d'Ivoire – Guinée / Localité de Sipilou / Campement de Kpéaba**
 - Sous-préfecture de Sipilou



Echanges avec l'agent des eaux et forêts de Sipilou



Echanges avec les responsables d'associations d'agriculteurs de Sipilou



Poste frontière de la sous-préfecture de Sipilou

- Campement de Kpéaba



Rencontre avec les communautés villageoises du campement de Kpéaba



Drapeau Guinée implanté dans le campement de Kpéaba



Ecole primaire du campement de Kpéaba

- **Frontière Côte d'Ivoire – Libéria : Sous-préfecture de Tiobly / Péhékan barrage**

- Sous-préfecture de Tiobly



Echanges avec les responsables de coopératives et associations de femmes de la sous-préfecture de Tiobly



Echanges avec le responsable de l'éducation de la sous-préfecture de Tiobly



Echanges avec le président des jeunes de la sous-préfecture de Tiobly

- Péhékan Barrage



Entretien avec les FDS du poste mixte de Péhékan barrage



Photo de famille avec les FDS du poste mixte de Péhékan barrage



Echanges avec la communauté villageoise de Péhékan barrage